



STRATÉGIE PAYS
2017-2021

Maroc

The background features several overlapping, thin green circles and curved lines of varying sizes and positions, creating a dynamic, abstract pattern. The word "Maroc" is centered within one of the smaller circles.

Maroc

SOMMAIRE

1. ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS POUR LA STRATÉGIE DE L'AFD	4
1.1 SYNTHÈSE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
1.2 ANALYSE DE LA STRATÉGIE DU PAYS	7
1.2.1 Synthèse des enjeux et orientations du gouvernement marocain pour les années à venir	7
1.2.2 La stratégie du Maroc envers ses voisins, l'Europe et l'Afrique	8
1.3 PANORAMA DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU MAROC	9
1.4 ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE	10
1.4.1 La coopération française au Maroc	10
1.4.2 Les relations politiques et économiques entre la France et le Maroc	10
2. BILAN DES ACTIVITÉS PASSÉES ET VALEUR AJOUTÉE DE L'AFD	11
2.1 BILAN QUANTITATIF DES ACTIVITÉS PASSÉES	12
2.2 BILAN QUALITATIF ET VALEUR AJOUTÉE	14
3. STRATÉGIE D'INTERVENTION DE L'AFD	17
3.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	18
3.2 OBJECTIFS ET ACTIVITÉS	19
3.2.1 Valoriser et protéger le capital humain	19
3.2.2 Contribuer à l'attractivité du territoire, à la cohésion sociale et à la réduction des disparités spatiales	20
3.2.3 Appuyer les transitions énergétiques et écologiques et l'adaptation au changement climatique	22
3.3 OBJECTIFS TRANSVERSAUX	23
3.3.1 Appuyer la gouvernance	23
3.3.2 Accompagner le processus de régionalisation avancée	23
3.4 PARTENARIATS ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES	25
4. ANNEXE	26
LISTE DES SIGLES	27



1.

**ÉLÉMENTS
DÉTERMINANTS
POUR LA
STRATÉGIE
DE L'AFD**

1.1 SYNTHÈSE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Éléments de contexte

Le Maroc compte en 2014 près de 34 millions d'habitants¹. **Sa transition démographique n'est pas totalement achevée.** Le taux de fécondité des femmes s'établissait à 2,21 enfants par femme en 2014, mais reste encore légèrement supérieur au seuil de renouvellement des générations (2,07). Il est en outre plus élevé en milieu rural (2,55 en 2014) qu'en milieu urbain (2,01 en 2014). La population marocaine est une population jeune (28 % de Marocains sont âgés de moins de 15 ans en 2014) qui va continuer à croître en raison de l'inertie démographique, et ce en dépit de la baisse du taux de fécondité. La problématique de son vieillissement commence à émerger : les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient 9,6 % de la population en 2014.

Le Maroc s'est urbanisé mais demeure un pays rural. Le mouvement d'urbanisation a été rapide jusqu'aux années 2000 (doublement du taux d'urbanisation entre 1950 et 2000, de 26 % à 54,2 %) mais a ralenti par la suite : il est aujourd'hui de 60,5 %, soit l'un des taux les plus faibles des pays de la zone méditerranéenne. La moitié de la population est concentrée dans trois régions – le Grand Casablanca-Settat (6,8 millions d'habitants, soit 20,3 % de la population nationale), la région de Rabat-Salé-Kénitra (4,58 millions d'habitants, soit 13,5 % de la population) et Marrakech-Safi (4,52 millions de personnes, soit 13,4 % de la population).

Le phénomène migratoire au Maroc présente deux spécificités :

→ **L'exode rural au cours des dernières décennies ne s'est pas fait pour des raisons de transition vers un modèle industriel et pour des emplois de substitution aux emplois agricoles mieux rémunérés, mais pour des emplois faiblement rémunérés dans le secteur des services souvent informels.** De fait, au fur et à mesure qu'elles grossissaient, en partie sous l'effet des migrations, les principales villes du pays ont vu émerger des poches de pauvreté dont les bidonvilles ont été le plus flagrant reflet.

→ **Le Maroc reste un pays rural,** ce qui se traduit d'un point de vue économique par une part de l'emploi dans l'agriculture encore très élevée, en dépit de niveaux de rémunération faibles. Le secteur agricole emploie ainsi 3,9 millions d'actifs en 2016 (soit près de 37 % de la population active occupée et 75 % de l'emploi rural) et représente 13 % du PIB, en 2015. Cet ancrage de la population sur le territoire rural s'explique par le manque d'opportunités offertes par la ville, en raison du modèle de développement peu créateur d'emplois rémunérateurs, et est source de vulnérabilités (perte de 28 000 postes en milieu rural et chute de la production céréalière de près de 70 % par rapport à la campagne précédente suite aux conditions climatiques particulières de la campagne agricole 2015/16). De fait, les disparités entre le monde rural et le monde urbain restent fortes et aujourd'hui la pauvreté, en raison du cumul des handicaps, est particulièrement marquée dans les zones rurales.

Le Maroc a connu des taux de croissance importants au cours des années 2000 et s'est modernisé

Avec un Revenu National Brut (RNB) par tête de 3 139,80 \$ en 2016, le Maroc est classé par la Banque Mondiale comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI)². Même si son niveau de RNB/tête est encore loin du niveau qui lui permettrait de passer dans la catégorie des pays de la tranche supérieure, le Maroc a enregistré au cours de la dernière décennie des progrès sensibles. Ayant des finances publiques assainies

et sous l'effet d'une politique publique volontariste de soutien à la consommation des ménages et à l'investissement public, le Maroc a connu un taux de croissance moyen de l'ordre de 5 % sur la décennie 2000 et une progression du Revenu National Brut par habitant de près de 4 % en moyenne annuelle. Cependant, la phase d'accélération de la croissance a été interrompue par la crise de 2008. Un fort ralentissement de la croissance à 1,1 % a été observé en 2016³, principalement dû au repli des activités agricoles. Le modèle économique basé sur la demande intérieure comme moteur de la croissance montre ses limites. Certains secteurs comme l'automobile ou l'aéronautique impriment une nouvelle dynamique à l'export, mais leur effet d'entraînement sur l'économie reste à ce stade limité.

Dans ce contexte, le Maroc, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a fait de la politique sociale une priorité, en lançant plusieurs grands chantiers : (i) une nouvelle couverture médicale « Assurance Maladie Obligatoire » destinée aux personnes actives ou titulaires d'une pension des services public et privé, (ii) le plan « Villes sans bidonville »⁴, et (iii) le rattrapage dans le secteur de l'éducation, en matière de couverture scolaire. À cette politique sociale se sont ajoutés d'importants efforts d'investissements publics dans le développement des infrastructures de base. De fait, le taux d'accès de la population aux infrastructures d'électricité et d'eau a nettement augmenté au cours de ces années, grâce notamment au Programme d'Électrification Rurale Global (PERG) qui a permis de faire passer le taux d'électrification rurale de 18 % en 1995 à 99,11 % en 2015⁵. Sur le plan de la santé, l'amélioration des conditions de vie et l'intensification des programmes de prévention contre les maladies se sont traduites par une progression continue de l'espérance de vie à la naissance qui a gagné près de 5 ans, passant de 70 ans en 2001 à 75 ans en 2015. De même, la mortalité infantile et maternelle et les disparités dans l'achèvement du primaire ont été considérablement réduites.

3 139,80 \$
Revenu National Brut (RNB)
par tête en 2016

Mais des défis subsistent et certaines fragilités socio-économiques persistent

Malgré la progression du RNB par habitant observée sur la décennie 2000, l'Indice de Développement Humain (IDH) du Maroc a peu progressé au cours de cette période. Classé 126^e sur 174 pays en 2000 et 123^e sur 188 en 2016, le Maroc reste dans la catégorie des pays à développement humain moyen.

¹ Les données chiffrées sont issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, Haut-Commissariat au Plan (HCP), sauf mention contraire.

² Pour mémoire, les pays sont classés en fonction du niveau de revenu national brut par tête. Pays à faible revenu : 1 035 \$ ou moins. Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure : de 1 036 à 4 085 \$. Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure : de 4 086 à 12 615 \$. Pays à revenu élevé : 12 616 \$ ou plus.

³ HCP.

⁴ Si en 2004, 85 villes comportaient des bidonvilles, on en recensait 40 en 2014.

⁵ Source : Office National de l'Électricité et de l'Eau potable (ONEE).

Cet indicateur se fonde sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie ; les résultats du Maroc en matière d'éducation, d'égalité et d'emploi, notamment, expliquent ce classement.

Au cœur du problème, se trouvent la précarité et un niveau de vie globalement insuffisant, liés à l'exclusion du marché du travail d'une part importante de la population.

Les inégalités demeurent manifestes entre milieu urbain et milieu rural, régions, couches sociales, et entre les hommes et les femmes. Les derniers chiffres sur la pauvreté monétaire indiquaient qu'en 2015, 11 % de la population vivait encore dans la précarité⁶ (moins de 2 \$ par jour). Les zones rurales abritent 70 % de la population pauvre. Avec un taux de vulnérabilité de 12,1 %, près de trois Marocains sur dix (27,5 %) se trouvent ainsi en situation de pauvreté ou de vulnérabilité⁷.

Ces **inégalités se manifestent en termes d'accès à l'emploi**, avec un taux de chômage égal à 10 % au premier trimestre 2016, qui touche principalement les urbains (15 %), les jeunes (21 % pour les 14-24 ans et 14,5 % pour les 25-34 ans) et les diplômés (20 % pour les diplômés du supérieur). Le Maroc figure parmi les pays où le taux de chômage de longue durée est des plus élevés. La croissance économique est peu créatrice d'emplois : en 2015, l'économie a créé 4 fois moins d'emplois qu'au début des années 2000. La faible corrélation entre l'évolution du chômage des jeunes diplômés et la croissance économique s'explique par la prédominance des branches telles que l'agriculture (près de 40 % de l'emploi) et le commerce (15 % de l'emploi), qui ont recours, pour l'essentiel, à une main-d'œuvre peu qualifiée. L'emploi reste ainsi globalement sous-qualifié : 61,2 % des actifs occupés n'ont aucun diplôme⁸. En outre, le Maroc présente l'un des taux d'activité les plus faibles des pays à revenu intermédiaire et de la région MENA, en raison notamment de la faible participation des jeunes et des femmes, puisqu'en 2016, le taux d'activité des femmes a atteint 23,6 % (16,6 % en milieu urbain et 34,9 % en milieu rural).

Même s'ils ont progressé, les indicateurs sociaux, en tant que fondamentaux de la croissance restent insuffisants, aussi bien en termes de formation que de santé, pour un pays se plaçant sur une trajectoire de croissance importante. Dans le domaine de l'éducation, si presque tous les enfants sont scolarisés au primaire (98 % des 6-11 ans), le taux net de scolarisation diminue au collège pour les 11-15 ans (80,7 % en zone urbaine mais 30,6 % en zone rurale) et se creuse pour la catégorie des 15-17 ans (53,3 % en zone urbaine et 7,3 % en zone rurale⁹) et ce, en dépit d'une augmentation de 15 % du nombre d'établissements de 2005 à 2013¹⁰. En outre, le retard pris par le Royaume dans la scolarisation primaire de sa population a eu un impact, 20 ans plus tard, sur le taux d'alphabétisation des adultes qui est aujourd'hui particulièrement faible en zone rurale (47,7 %) et par conséquent sur la qualification de cette même population. Le taux d'alphabétisation faible des femmes (59 % contre 79 % pour les hommes) explique par ailleurs leur accès limité à l'emploi.

En matière de santé, l'espérance de vie a progressé de 5 ans (de 70 ans en 2001 à 75 ans en 2015), la mortalité infantile est passée à 23,7/1 000 en 2015 contre 42,2 en 2000¹¹ et de nombreuses maladies telles que la diphtérie, la coqueluche, la poliomyélite ou le paludisme sont aujourd'hui quasiment éliminées. Le contexte sanitaire reste cependant marqué par des déficits relativement importants, notamment au niveau de la fourniture des services aux individus, avec une moyenne d'un lit pour 1 000 habitants, et en termes de personnel soignant (0,62 médecin pour 1 000 habitants). Le taux de mortalité maternelle du Maroc est le plus élevé de la région. Enfin, l'offre médicale est inégalement répartie au niveau géographique.

Le Maroc, sur la voie de l'émergence ?

De nombreux défis restent à relever : l'emploi, notamment celui des jeunes et des femmes, est probablement le plus important.

La croissance nationale continue d'être volatile, car rythmée par un secteur agricole fortement dépendant des conditions climatiques. Cependant, l'attractivité du Maroc, préservée par sa stabilité politique et sa sécurité, et la baisse des prix des matières premières offrent aujourd'hui **une fenêtre d'opportunité pour mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'émergence**. Le contexte démographique est également favorable aux réformes puisque la part des personnes dépendantes (enfants et personnes âgées) par rapport à la population active est très réduite pour encore 10 ans.

Selon la Banque Mondiale, trois voies pourraient permettre au Maroc de se hisser au rang des pays émergents : « la promotion de la concurrence sur les marchés, le développement du capital humain et le renforcement de la bonne gouvernance »¹².

⁶ La situation mondiale de l'alimentation et l'agriculture, FAO, 2015.

⁷ Oxford Poverty & Human Development Initiative (OPHI), 2015.

⁸ Rapport 2015 de Bank Al-Maghrib.

⁹ La couverture des collèges en zones rurales est très inégale et il n'y existe quasiment pas de lycées : les élèves de ces zones doivent être internes, ce qui limite leur poursuite d'études.

¹⁰ Source : Recueil statistique de l'éducation 2012-2013.

¹¹ Banque mondiale.

¹² Shanta Devarajan, économiste en chef de la Banque mondiale pour la région MENA, en marge du colloque international « Quel modèle de développement pour l'entrée du Maroc dans le concert des pays émergents ? », 2016.

23,6 %

Taux d'activité des femmes

“

De nombreux défis restent à relever : l'emploi, notamment celui des jeunes et des femmes, est probablement le plus important.”

1.2 ANALYSE DE LA STRATÉGIE DU PAYS

1.2.1. Synthèse des enjeux et orientations du gouvernement marocain pour les années à venir

Les enjeux de fond sur le plan économique ne sont pas nouveaux. **À l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc entend mettre en place les moteurs du décollage économique pour se hisser au rang de pays à revenu intermédiaire supérieur.** L'objectif est de passer à un régime de croissance potentielle plus forte et plus inclusive mais aussi plus créatrice d'emplois. Dans cette perspective, un ensemble de politiques ambitieuses est mis en œuvre :

→ **Des politiques sectorielles** afin de moderniser l'appareil productif, d'accompagner la diversification des activités et de structurer les secteurs porteurs. Le changement de régime de croissance doit s'effectuer en s'appuyant sur les opportunités offertes par les nouvelles technologies, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), mais aussi par les énergies renouvelables (solaire, éolien) ou encore par les filières susceptibles d'alimenter les industries de haute technologie (électroniques, électromécaniques, etc.). C'est dans cette optique que le Maroc s'est lancé depuis 2008 dans un **ensemble de plans sectoriels stratégiques** et que le nouveau gouvernement a inscrit son action dans la continuité de ces plans. Pour l'industrie, le **Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020** contribue au développement de secteurs d'avenir tournés, pour certains, vers l'exportation, avec l'ambition de développer en interne de véritables filières intégrées. En termes de méthode, le gouvernement s'appuie sur la **stratégie des « champions nationaux »** (par exemple l'Office Chérifien des Phosphates - OCP), sur la volonté de créer dans leur sillage un tissu d'entreprises privées qui accompagnent ce mouvement, et sur le souhait de mettre à niveau les compétences dans ces secteurs porteurs. Au service du même objectif, le nouveau concept de « locomotives » s'est illustré par les annonces d'implantation de grands groupes internationaux venant intensifier « l'accélération industrielle » des « nouveaux métiers mondiaux » du Maroc (Peugeot, Boeing...). Enfin, la modernisation du secteur agricole est un enjeu important pour les équilibres territoriaux et la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales, notamment en raison du poids économique de ce secteur (13 % du PIB en 2015). Dans ce but, le Maroc s'est lancé depuis quelques années dans un programme de développement de l'agriculture (**Plan Maroc Vert**) et de la pêche (**Plan Halieutis**).

→ **Des politiques environnementales** : au Maroc comme dans tous les pays de la rive sud de la Méditerranée, le patrimoine naturel est fragile et très vulnérable aux dérèglements climatiques. Le Maroc, engagé dans une approche volontariste pour faire face aux enjeux climatiques, a mis en place des actions qui lui permettent à la fois d'afficher un bilan positif en matière de développement durable et de concrétiser la transition énergétique qu'il a entamée depuis quelques années. Cette volonté politique trouve aujourd'hui sa place dans la Loi cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable. L'opérationnalisation de cette charte a été entreprise à travers l'élaboration de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD), pour la période 2015-2020, qui vise à fixer les grandes orientations et le cadre stratégique au sein duquel les politiques, les réformes, les plans et les programmes sectoriels,

seront définis, harmonisés et révisés. Elle devrait également permettre la mise en place d'un nouveau cadre législatif et réglementaire et la poursuite de la mise à niveau environnementale.

→ **Une stratégie énergétique** : peu doté en ressources énergétiques fossiles, le Maroc a mis en place, dès 2009, une stratégie énergétique qui fait le choix du renouvelable. Elle est déclinée en deux principaux programmes en cours de mise en œuvre : le plan solaire Noor et le programme éolien. Le Maroc a annoncé en 2015 que la part des énergies renouvelables dans le mix électrique serait portée de 42 % en 2020 à 52 % en 2030 (capacité installée). Le Royaume a également fait le choix d'introduire le gaz naturel dans son mix énergétique. Par ailleurs, le pays continue d'adapter le cadre juridique et institutionnel du secteur de l'électricité, notamment avec une réforme institutionnelle qui confie la responsabilité du pilotage du secteur des énergies renouvelables à MASEN (« Moroccan Agency for Sustainable Energy ») et avec la création de l'Autorité nationale de régulation de l'électricité (ANRE). Enfin, le Maroc examine les projets de renforcement de ses interconnexions électriques, notamment avec le lancement d'une étude de faisabilité technique et économique relative au projet d'une première interconnexion électrique avec le Portugal et la signature pendant la COP22 d'une « déclaration conjointe pour la mise en place de la feuille de route autour de l'échange d'électricité d'origine renouvelable entre l'Europe et le Maroc » (France, Espagne, Portugal, Allemagne). Le Maroc a signé en mai 2017 un accord avec le Nigéria sur un projet de gazoduc ouest-africain. Par ailleurs, une nouvelle Stratégie nationale d'Efficacité Énergétique devrait être dévoilée en 2017.

“

À l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc entend mettre en place les moteurs du décollage économique pour se hisser au rang de pays à revenu intermédiaire supérieur. L'objectif est de passer à un régime de croissance potentielle plus forte et plus inclusive mais aussi plus créatrice d'emplois. ”

→ **Des politiques budgétaires et sociales adéquates** : un régime de croissance supérieure nécessite le recours à des ressources énergétiques que le Maroc n'est pas en mesure aujourd'hui de mobiliser, sauf à des coûts rédhibitoires pour son budget. Aussi, la réforme des subventions aux produits de base (cf. *infra*) était-elle nécessaire. Par ailleurs, ces politiques sociales et budgétaires doivent également être pensées en cohérence avec les **politiques d'aménagement du territoire et du logement** pour réduire la pauvreté et les inégalités spatiales et sociales. Pour ce qui est de l'aménagement du territoire, l'évolution du Fonds d'Affectation spéciale dédié aux Réformes du Transport urbain et interurbain (FART) actée dans la loi de finances 2014 démontre la volonté du gouvernement de développer les réseaux de transports urbains des grandes villes marocaines, dans un cadre harmonisé (cf. schémas directeurs et plans de déplacements urbains) et dans un environnement institutionnel et financier sécurisé (autorités organisatrices des transports, sociétés de développement local). Pour ce qui est du **logement**, le gouvernement poursuit et améliore ses interventions visant à lutter contre le logement insalubre et à favoriser l'accès au logement pour les classes moyennes. Le gouvernement marocain s'est par ailleurs doté d'un plan d'action pour l'égalité homme/femme, appuyé en particulier par l'Union européenne au travers d'un programme budgétaire.

→ **Des politiques éducatives** sont également nécessaires afin d'améliorer l'efficacité interne et externe du système éducatif, de contribuer à renforcer le capital humain du Maroc et le doter des compétences utiles au développement du pays. **Sur les volets éducation et formation**, le gouvernement marocain est le seul de la région à s'être lancé dans un ensemble de chantiers d'envergure, lesquels ont pour objectif de rénover l'offre scolaire (du préscolaire au lycée) pour améliorer la qualité, l'efficacité et la diversification des parcours. L'enjeu consiste à construire un lien plus efficace entre le secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur. En outre, des réformes de gouvernance ont été engagées afin de décentraliser le pilotage du secteur. Le gouvernement a également planifié une **véritable politique de l'emploi** avec l'élaboration d'une stratégie pour l'éducation et la formation professionnelle à l'horizon 2030.

→ **Des politiques pour l'emploi** : le Maroc a mis en place une Stratégie nationale pour l'emploi à l'horizon 2025 qui se veut globale et multidimensionnelle. En intervenant sur les différents leviers de l'emploi, à savoir l'offre, la demande et le fonctionnement du marché du travail, elle cible tous les actifs et tous les secteurs de l'économie. Afin de créer 200 000 emplois annuellement à l'horizon 2025, la stratégie, qui s'inscrit dans une approche partenariale, est axée sur 4 objectifs : (i) la promotion de l'emploi productif et décent, (ii) la valorisation du capital humain, (iii) l'amélioration de l'efficacité des programmes actifs de l'emploi et de l'intermédiation du marché du travail et (iv) le développement du cadre de la gouvernance de ce marché.

→ **L'économie informelle** représentait, en 2013, 11,5 % du PIB et 36,3 % de l'emploi non agricole, avec 1,68 million d'unités de production¹³. Le secteur informel contribuait en 2013 à hauteur de 12,2 % à la production nationale, mais dans le secteur du commerce, sa contribution approchait 57 % (27 % pour le BTP, 9,6 % pour l'Industrie et 8 % pour les Services). Le chiffre d'affaires du secteur informel était estimé à 410 Mds de Dirhams marocains (MAD) en 2013, pour un secteur composé en quasi-totalité de petites et micro-entreprises dont le nombre augmente en moyenne de 19 000 unités chaque année. Cette sphère d'activité constitue encore une importante source d'emplois et de revenu, absorbant une main-d'œuvre de 2,4 millions de personnes. Elle parasite cependant l'environnement des affaires en exerçant une concurrence déloyale envers les entreprises officielles et

“

Conscient de l'enjeu géopolitique représenté par l'Afrique, le Maroc a ainsi fait de l'extension de son influence sur le continent une priorité de sa politique étrangère.”

L'Europe est le premier client du Maroc (68,6 % des exportations marocaines en 2015), et son premier fournisseur (63,6 %).

structurées qui sont assujetties à la réglementation, aux droits et taxes et à la fiscalité. Elle peut également constituer un frein voire un obstacle à l'implantation des entreprises étrangères. Afin d'inciter les travailleurs indépendants du secteur informel à se déclarer, le ministère de l'Industrie et du Commerce a lancé à l'automne 2015 le statut d'auto-entrepreneur. Un peu plus de 40 000 demandes d'inscriptions ont été enregistrées en 2016, première année de la mise en œuvre de ce nouveau régime, et le ministère de l'Industrie et du Commerce prévoit d'atteindre 100 000 auto-entrepreneurs supplémentaires par an à partir de 2017.

Ces stratégies permettent aux bailleurs d'y inscrire leurs actions, de nouer un dialogue avec les autorités sur ces bases et de faire progresser la cohérence de l'ensemble. Cependant, sur le plan financier, le contexte dans lequel a évolué l'action du gouvernement marocain au cours des dernières années n'est pas des plus favorables pour le financement de réformes d'envergure. La crise de 2008 et le renchérissement des matières énergétiques de 2009 à 2014, combinés à de mauvaises campagnes agricoles (2012, 2015/2016), ont dégradé les indicateurs macroéconomiques.

Le gouvernement marocain en a pris la mesure et gère avec beaucoup de rigueur les contraintes de court terme. Le déficit budgétaire qui atteignait 7,4 % du PIB en 2012 a été ramené à 3,5 % en 2016¹⁴. Il est prévu à 3 % pour 2017. L'importante réforme des subventions aux produits de base, lancée en septembre 2013, conformément aux recommandations du FMI, a contribué à ce résultat (depuis début 2015, seuls le butane, le sucre et un volume limité de farine restent subventionnés; la subvention au gasoil a été supprimée en janvier 2015, et l'ensemble des produits pétroliers liquides, libéralisés). Il en est de même du déséquilibre de la balance courante qui, grâce à un contrôle prudent de la demande, à une politique monétaire rigoureuse et à la baisse des cours du pétrole, est passée de -9,3 % en 2012 à -2,9 %

¹³ Enquête Nationale sur le Secteur Informel, HCP, 2016.

¹⁴ FMI.

en 2016¹⁵. L'agence de notation Standard & Poor's a révisé la note marocaine de perspective négative à stable en mai 2014 (note à long terme BBB-); cette analyse a été maintenue en avril 2017. Par ailleurs, le FMI a approuvé en juillet 2016 une troisième Ligne de précaution et de liquidité de 3,47 Mds \$, pour une période de 24 mois, marquant ainsi sa confiance dans la gestion macroéconomique du pays. Le Maroc avait déjà recouru à cet instrument en août 2012 (6,2 Mds \$) puis en août 2014 (5 Mds \$).

1.2.2 La stratégie du Maroc envers ses voisins, l'Europe et l'Afrique

L'ouverture du Maroc aux autres pays maghrébins est limitée. Malgré l'existence de l'Union du Maghreb Arabe ou encore de la Zone de Libre-échange Arabe, les échanges extérieurs du Royaume avec la Tunisie, l'Algérie, la Libye et la Mauritanie représentaient seulement 2,5 % du total de ses échanges commerciaux en 2015.

Le partenariat avec l'Europe reste structurant pour le Maroc (attribution du Statut Avancé en 2008). L'Europe est en effet le premier client du Maroc, représentant 68,6 % des exportations marocaines en 2015, et son premier fournisseur, avec une part des importations provenant de l'Europe de 63,6 % en 2015¹⁶. Le Plan d'action pour la mise en œuvre de ce statut (2013-2017) constitue une feuille de route de la coopération bilatérale. Il prévoit notamment un Accord de Libre-Échange Complet et Approfondi (ALECA) qui devrait favoriser une intégration économique euromaghrébine plus étroite.

Le Maroc fait aujourd'hui de sa projection vers l'Afrique une priorité. Conscient de l'enjeu géopolitique représenté par l'Afrique, le Maroc a ainsi fait de l'extension de son influence sur

le continent une priorité de sa politique étrangère. Il y a renforcé sa présence économique à travers l'implantation de plusieurs entreprises marocaines publiques ou privées, afin d'investir dans des secteurs susceptibles de favoriser la croissance des pays de la région. Le Royaume est devenu le deuxième investisseur africain sur le continent, après l'Afrique du Sud, et tend à se positionner comme interface entre l'Europe et l'Afrique afin de bénéficier de la croissance des marchés africains. Le Maroc a d'abord projeté ses industries de service, via le transport aérien (Royal Air Maroc), la banque (AWB, la BMCE ou la BCP qui ont respectivement acquis les réseaux de la BOA et de la Banque Atlantique), la téléphonie (Maroc Télécom), ou encore les compagnies d'assurance. La deuxième vague d'IDE marocains en Afrique concerne des filières, qu'il s'agisse de la création de filiales pour la construction de logements sociaux et du rachat de cimenteries par des opérateurs immobiliers, ou des ambitions d'un champion national comme l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) qui souhaite développer des engrais adaptés à l'agriculture africaine. La troisième vague concerne la projection à l'international d'opérateurs publics comme l'ONEE ou MASEN, ce dernier collaborant avec des pays sahéliens mais aussi du Golfe pour le développement d'une filière solaire. **Cette diplomatie économique active porte ses fruits :** sur la période 2003-2013, le montant global des échanges commerciaux entre les deux parties a augmenté de 13 % en moyenne pour se situer à près de 36 Mds MAD en 2013 soit environ 6,4 % de la valeur totale des échanges extérieurs du Maroc. À noter que le Maroc a été admis au sein de l'Union africaine en janvier 2017 et a déposé une demande officielle d'intégration de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en février 2017.

¹⁵ FMI.

¹⁶ Note du Service Économique Régional de l'Ambassade de France au Maroc, « Le commerce extérieur du Maroc en 2015 ».

1.3 PANORAMA SYNTHÉTIQUE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU MAROC

Le Maroc bénéficie d'une aide importante qui a presque doublé entre 2012 et 2014 pour atteindre près de 2,25 Mds \$ d'Aide Publique au Développement (APD) au sens du CAD de l'OCDE (décaissements nets), puis a de nouveau diminué pour s'élever en 2015 à 1,37 Mds \$¹⁷, soit 39,8 \$/habitant, ce qui est très supérieur à la moyenne des PRITI (13,8 \$/habitant) mais inférieur à la moyenne des pays de la zone MENA (48,6 \$/habitant en 2015)¹⁸. L'APD ne représente qu'une très faible part (2 %) des ressources budgétaires du Maroc.

En termes de versements, l'aide française représente 30 % environ de l'APD reçue par le Maroc sur la période 2011-2015. Depuis 2015, la France est le deuxième bailleur d'APD bilatérale au Maroc, derrière l'Allemagne (KfW).

La volonté des bailleurs d'augmenter l'aide dans la région suite au Printemps arabe s'est traduite par des engagements accrus des bailleurs multilatéraux (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement et Banque Européenne d'Investissement) dans la période récente.

L'AFD est, avec la Banque mondiale, la KfW, la BAD, la BEI et l'UE, l'un des principaux bailleurs de fonds du Royaume. Les secteurs d'intervention privilégiés par ces institutions varient d'une année à l'autre mais l'énergie, l'agriculture, l'eau et l'assainissement, ou encore les transports en représentent systématiquement une part importante. Les pays du Golfe (Qatar et Arabie Saoudite) apportent également un appui significatif au Royaume, sous forme de dons.

¹⁷ CAD/OCDE.

¹⁸ À noter que l'APD/habitant de la zone MENA a presque doublé en deux ans (de 34 \$/habitant en 2012 à 78 \$/habitant en 2014), portée principalement par le doublement de l'aide à la Jordanie et le quasi-triplé de l'aide à la Syrie.

“

L'AFD est l'un des principaux bailleurs de fonds du Royaume.”

1.4 ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE

1.4.1 La coopération française au Maroc

La France s'inscrit dans le cadre général des Objectifs de développement durable, adopté par les États membres de l'ONU le 25 septembre 2015. Ces 17 objectifs mondiaux ont pour objet de mettre fin à la pauvreté, de lutter contre les inégalités et l'injustice, et de faire face au changement climatique. Ils constituent le programme de développement universel pour la période 2015 - 2030.

Le Document Cadre de Coopération au Développement (DCCD), élaboré en 2010, définit pour dix ans la politique de la coopération française sur le moyen-long terme. La stratégie en Méditerranée porte sur le soutien à une croissance créatrice d'emplois, dans une perspective de convergence économique, d'accompagnement des mutations sociales pour renforcer la cohésion et limiter les tensions et conflits, et de préservation de la mer Méditerranée.

Le document de stratégie sectorielle pour la Jeunesse du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères¹⁹ fait écho à ce DCCD en ce qu'il promeut l'engagement de la France pour le « développement des compétences et des talents des jeunes, à travers le renforcement de ses engagements en faveur de l'éducation de base et de l'appui à la mise en œuvre de politiques de formation professionnelle » et le renforcement de « son action en faveur de l'emploi des jeunes dans les filières agricoles et les territoires ruraux à travers l'apprentissage [...] et] l'appui à la prise de responsabilité des jeunes au sein des organisations professionnelles et des collectivités locales ».

Le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) a engagé l'AFD en novembre 2016 à consacrer au moins 85 % de son effort financier à la zone Afrique et Méditerranée. Il cible par ailleurs l'éducation, la formation professionnelle, la francophonie, la santé, la lutte contre la faim et la malnutrition, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'égalité entre les femmes et les hommes, le numérique et la gouvernance. La politique de développement et de solidarité internationale de la France a également pour objectif d'accélérer les transitions nécessaires : sur les plans écologique et énergétique, en matière démographique, dans les domaines de la technologie et du numérique, et s'agissant de l'équilibre des territoires et de la gouvernance citoyenne.

Enfin, **les Rencontres de Haut Niveau (RHN)** rythment les relations franco-marocaines. La tenue de la 12^e RHN en mai 2015 avait pour objectif, pour la partie française, de conforter la relation bilatérale et d'approfondir le partenariat d'exception, en fixant la feuille de route de la coopération pour les deux années à venir autour de thèmes structurants, comme la lutte contre le terrorisme, la préservation de la planète, la formation de la jeunesse et les nouvelles perspectives de coopération en Afrique.

1.4.2 Les relations politiques et économiques entre la France et le Maroc

Les relations bilatérales entre la France et le Maroc se développent dans le cadre d'un partenariat d'exception marqué par un dialogue dense et régulier. En témoignent les fréquentes Rencontres de Haut Niveau (12), la visite d'État du Président François Hollande au Maroc en avril 2013, sa visite de travail et d'amitié en septembre 2015, sa participation à la COP22 en novembre 2016, la visite d'amitié et de travail du Président Emmanuel Macron en juin 2017 et les visites ministérielles régulières.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La France et le Maroc présentent une proximité culturelle et linguistique. La communauté marocaine est la deuxième plus importante en France, après la communauté algérienne, avec une population d'environ 700 000 personnes nées au Maroc et résidant en France. Quant aux Français présents au Maroc, ils représentent la première communauté étrangère du pays avec 52 000 Français inscrits, et environ 30 000 non-inscrits, résidant sur le territoire. Les Marocains représentent aussi la plus grande communauté d'étudiants étrangers en France avec plus de 36 000 étudiants, sans compter les étudiants franco-marocains. La France et le Maroc ont une relation privilégiée et continue sur le plan économique. La France est le deuxième partenaire commercial du Maroc (deuxième fournisseur et client) derrière l'Espagne depuis 2012. Toutefois, la part de marché française est en régression depuis 2000 en raison de l'ouverture du marché marocain, qui profite notamment aux pays émergents : entre 2012 et 2015, la part de marché française a diminué de 6,6 %. La France reste en stock le premier investisseur étranger devant les Émirats Arabes Unis et l'Espagne, mais sa part dans le stock total d'Investissements Directs Étrangers a diminué, de 36,5 % en 2014 à 34,3 % en 2015²⁰. Selon l'Office des changes du Maroc, la France a réalisé en 2016 28,7 % (602 M€) du flux net total des IDE reçus par le Royaume, les IDE étant largement concentrés dans l'industrie. Le Maroc est, avec la Chine et l'Inde, l'un des trois principaux pays de destination des investissements français à l'étranger. Avec environ 750 filiales d'entreprises françaises recensées, le Maroc est la première destination des investissements français sur le continent africain (36 des 40 entreprises du CAC 40 sont implantées au Maroc). Enfin, l'extension de capacité de Renault-Nissan à Tanger et la future implantation du groupe PSA à Kenitra (2019) devraient continuer de générer un flux d'IDE français important au cours des prochaines années, compte tenu des investissements directs prévus par les entreprises (de 600 M à 1 Md € dans le cas de Renault-Nissan) et de ceux probables de leurs sous-traitants.

¹⁹ L'action extérieure de la France pour la jeunesse, Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, 2015.

²⁰ Office des changes.

“

Les relations bilatérales entre la France et le Maroc se développent dans le cadre d'un partenariat d'exception marqué par un dialogue dense et régulier.

The background features several large, thin, green curved lines that sweep across the page, creating a sense of movement and depth. These lines are positioned behind the text, framing it in a subtle way.

2.

**BILAN DES
ACTIVITÉS
PASSÉES ET
VALEUR AJOUTÉE
DE L'AFD**

2.1 BILAN QUANTITATIF DES ACTIVITÉS PASSÉES

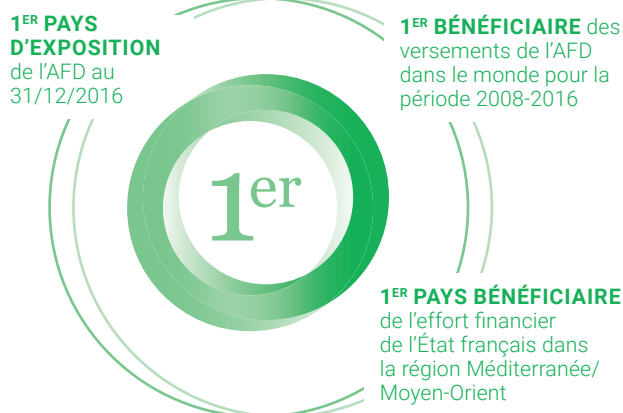
Le bilan quantitatif des activités de l'AFD au Maroc traduit le poids du pays dans l'activité de l'AFD, avec une focalisation sur (i) la période 2011-2013 et (ii) la période 2014-2016, périodes couvertes par les deux précédents Cadres d'Interventions Pays (CIP) de l'AFD au Maroc.

Le Maroc est le 1^{er} pays d'exposition de l'AFD au 31/12/16 et le 1^{er} premier bénéficiaire de l'effort financier de l'État français dans la région Méditerranée/Moyen-Orient. Il est également le 1^{er} bénéficiaire des versements de l'AFD dans le monde pour la période 2008-2016.

Depuis le démarrage de ses activités au Maroc en 1992, l'AFD a atteint un niveau d'engagements bruts cumulés de 5,7 Mds €, ce qui fait du Maroc, **au 31/12/16, le premier pays d'exposition de l'AFD avec 2,45 Mds € (devant le Brésil avec une exposition de 1,9 Mds €)**²¹: l'exposition souveraine s'élève à 1,22 Md €, et l'exposition non-souveraine s'élève à 1,23 Md €.

Les autorisations d'engagements et les versements de l'AFD sont représentés dans le graphique ci-dessous pour la période 2008-2016 (il comprend les sous-participations accordées dans le cadre d'opérations de PROPARCO, ainsi que les opérations avec les ONG) :

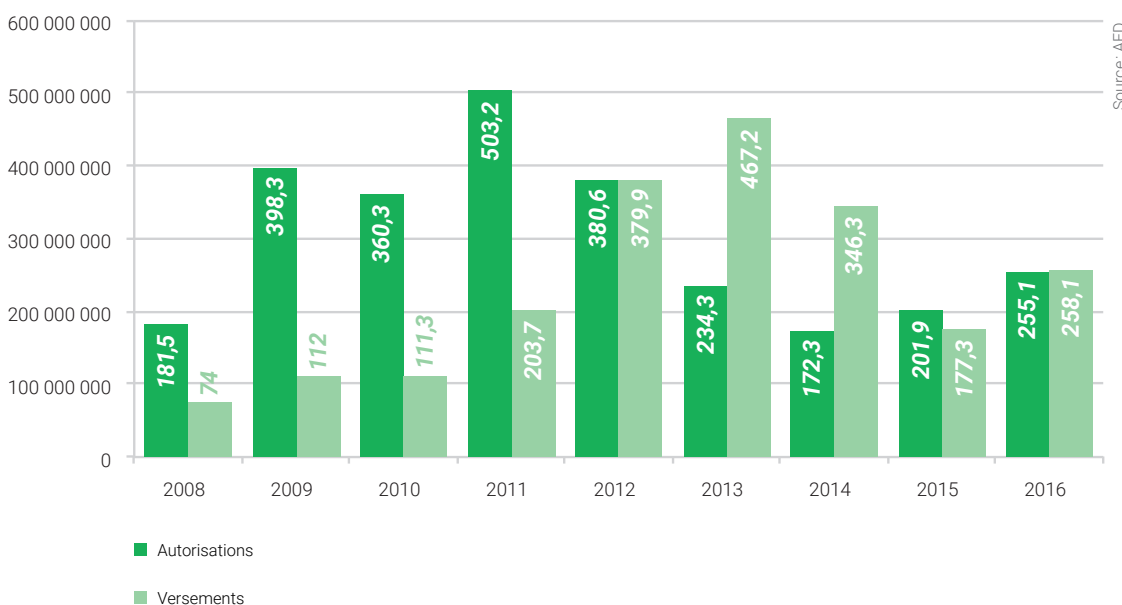
²¹ Soit 6 % des risques en pays étrangers.



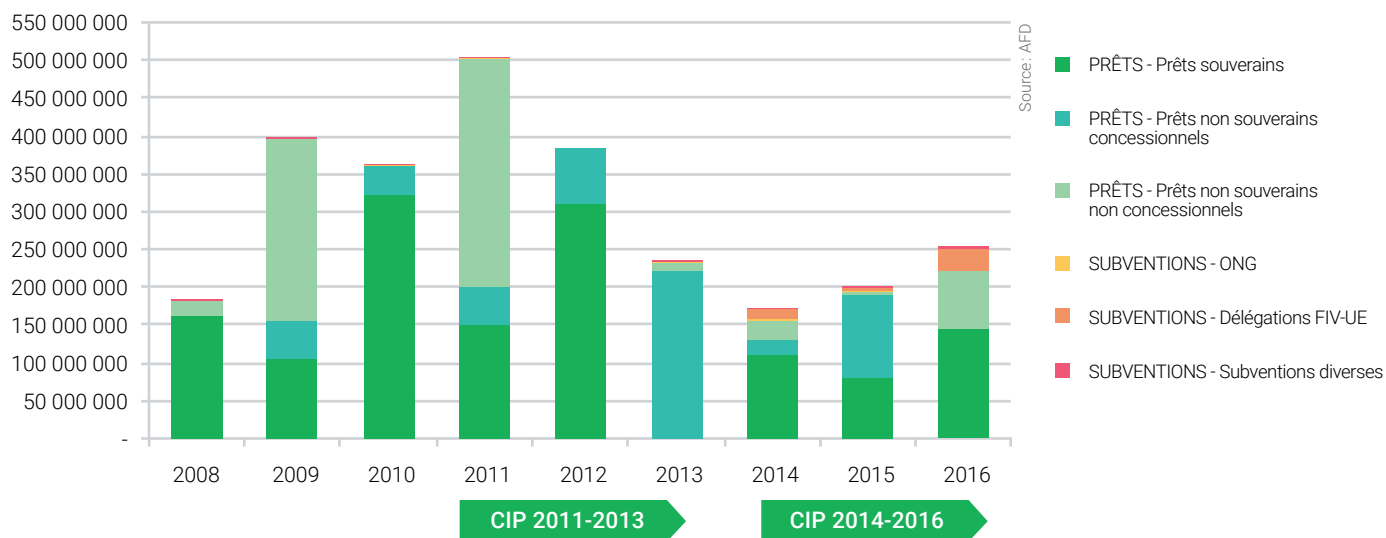
5,7 Mds €

Total d'engagements bruts cumulés de l'AFD depuis le démarrage de ses activités au Maroc

Autorisations d'engagements et versements de l'AFD pour la période 2008-2016



Autorisations, décomposées par type de produits financiers, depuis 2008



Sur la période 2011-2015, le Maroc a été :

→ Le 3^e pays bénéficiaire des autorisations de financement du groupe AFD avec 1,6 Md € (dont 41 % en prêts souverains et 56 % en prêts non souverains (après la Côte d'Ivoire avec 1,9 Md € et le Brésil, 1,6 Md €) ;

→ Le 1^{er} pays bénéficiaire des versements de l'AFD, avec plus de 1,6 Md € ;

→ Le 1^{er} bénéficiaire de l'effort financier de l'État français dans la région Méditerranée et Moyen-Orient, avec un total de 125 M € (devant l'Égypte, les Territoires Palestiniens et la Tunisie) et le 7^e pays bénéficiaire dans la zone d'intervention de l'AFD.

Le respect des limites réglementaires et opérationnelles a freiné le rythme des nouveaux engagements du groupe AFD au Maroc depuis 2013, tant en souverain qu'en non-souverain, mais les réalisations ont été conformes aux prévisions pour les deux CIP précédents.

L'AFD a été contrainte ces dernières années de freiner ses nouveaux engagements financiers en raison de leur niveau élevé au regard de la réglementation bancaire et de ses limites prudentielles : après une année blanche en termes de financement souverain en 2013, partiellement compensée par un volume important de financements non souverains, la posture retenue pour la période 2014-2016 a reposé sur l'utilisation maximale (et lissée sur cette même période triennale, autant que faire se peut) des enveloppes rendues disponibles par le remboursement des prêts accordés préalablement par l'AFD. Le renforcement des fonds propres de l'AFD lui permettra de renouer avec des niveaux d'activité importants sur la période à venir.

L'AFD a déployé sur le Maroc toute sa palette d'outils financiers, et développé de nouvelles approches, ce qui a notamment permis une montée en puissance des prêts non-souverains ces dernières années. En outre, l'AFD intervient aussi bien en approche projet qu'en approche programme ou en aide budgétaire sectorielle. Cette large palette d'outils permet à l'AFD de se distinguer des autres bailleurs de fonds.

Les prévisions d'engagements sur la période couverte par le CIP 2014-2016 ont été respectées : elles s'élevaient à 420 M €, or les décisions d'engagements prises de 2014 à 2016 s'élèvent

à 580,6 M € (hors fonds délégués) ; le volume global de décisions de financement sur 2014-2016 a donc été supérieur aux annonces effectuées auprès des autorités marocaines en septembre 2014 (500-550 M €).

Un recours significatif aux collaborations avec d'autres bailleurs de fonds bi- ou multilatéraux entre 2011 et 2016

Depuis 2011, l'AFD a recherché systématiquement le recours : (i) aux cofinancements avec d'autres bailleurs bi- ou multilatéraux, d'une part, et (ii) aux délégations de fonds de l'Union européenne, qu'elles soient sur enveloppe bilatérale (Cadre Unique) ou issues de la Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV), d'autre part.

Le portefeuille de l'AFD au Maroc au 31/12/2016 compte 44 projets en exécution, dont 12 projets pour lesquels l'Agence a eu recours au cofinancement avec des bailleurs bi- ou multilatéraux. Sur la période 2011-14, quelques projets emblématiques (projet solaire marocain avec la Banque Mondiale, la KfW et la BEI, ainsi que la Ligne à Grande Vitesse avec des fonds arabes essentiellement) expliquent également cette augmentation des cofinancements.

La Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV) est un puissant levier pour les cofinancements européens. L'AFD a porté et obtenu, pour le compte des autorités ou des entreprises publiques marocaines, des demandes de FIV lors de la période 2011-2016 : en 2014, ont été accordées des délégations de FIV-UE d'un montant de (i) 4 M € pour le projet de l'éco-cité de Zenata, ainsi que (ii) 10 M € pour le projet de création des Instituts de formation professionnelle aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (IFMERE). En 2016, des demandes ont été instruites par les services de l'UE pour une délégation de FIV-UE de 4 M € pour le programme Éducation (en accompagnement d'une aide budgétaire de 80 M € accordée fin 2015 par l'AFD au Royaume du Maroc) et de 10 M € pour appuyer la mise en œuvre de la 2^e phase du Programme National d'Assainissement.

En 2016, l'accréditation de l'AFD au Fonds Vert a permis de présenter une demande de cofinancement d'un projet appuyé par l'AFD (cf. programme de développement agricole intégré dans la région de Qaddoussa) qui a été approuvée par le « board » du Fonds Vert en avril 2017.

2.2 BILAN QUALITATIF ET VALEUR AJOUTÉE

L'AFD présente un positionnement clair et lisible en appui aux politiques publiques marocaines

L'AFD a appuyé de manière importante les politiques publiques du pays sur des secteurs variés et jugés prioritaires et porteurs pour la population et l'économie marocaines. Cette présence forte a permis de développer un dialogue sectoriel de qualité et d'animer plusieurs groupes thématiques.

Des partenariats stratégiques avec des entreprises publiques de référence

À travers plusieurs financements de gros montants, l'AFD a su développer des partenariats avec des opérateurs publics incontournables, tels que l'OCP, la CDG et la Holding d'Aménagement AI Omrane.

Les objectifs de développement définis dans les deux CIP précédents ont été atteints

Sur la période 2011-2013, l'intervention de l'AFD visait deux finalités principales : (i) soutenir une croissance porteuse d'emplois et (ii) contribuer à un développement harmonieux et soucieux de la cohésion sociale et de l'environnement.

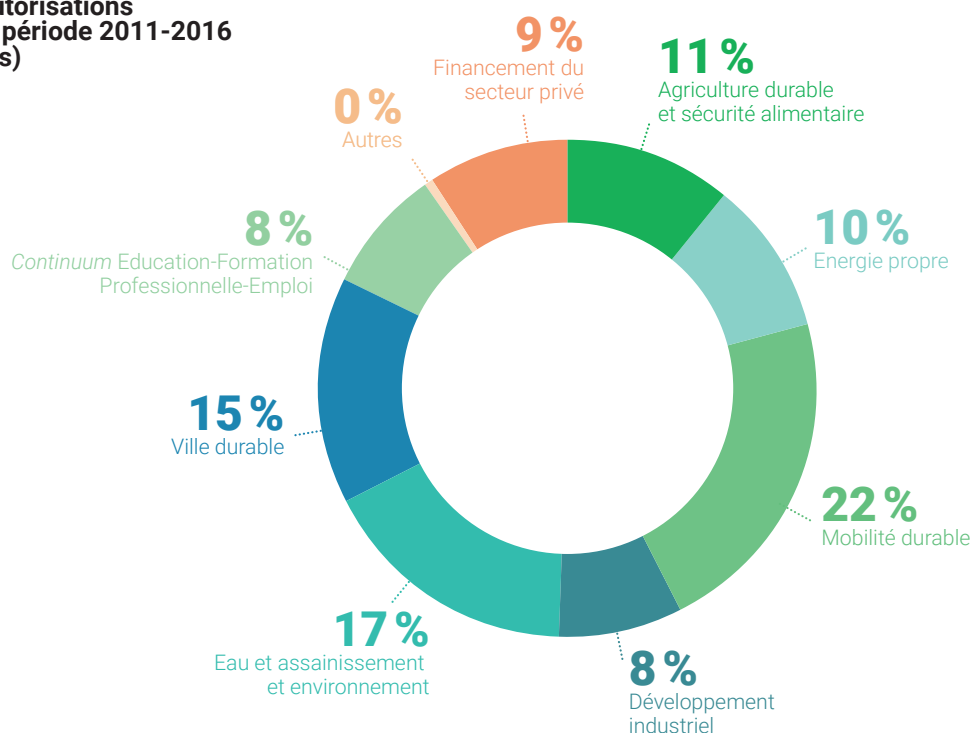
Sur la période 2014 -2016, l'AFD s'est attachée à cibler les deux finalités suivantes : (i) améliorer la productivité et la compétitivité du pays, et (ii) favoriser un développement soucieux de la cohésion sociale et de l'environnement, avec des déclinaisons dans des secteurs variés : éducation, formation professionnelle, politique de l'emploi, agriculture, irrigation, assainissement, transport urbain, aménagement urbain et touristique, énergies renouvelables et efficacité énergétique (notamment via le secteur bancaire).

Dans le **secteur agricole**, le Plan Maroc Vert, soutenu par l'AFD, et le financement du Crédit Agricole du Maroc et de sa filiale Tamwill El Fellah ont eu plusieurs impacts : ils ont permis de renforcer les capacités de plus de 28 000 exploitations familiales et d'une soixantaine de coopératives et de soutenir l'emploi. Ils contribuent au développement du secteur agroalimentaire, qui emploie environ 100 000 personnes à ce jour. Ce soutien a notamment permis l'augmentation de la productivité des terres non irrigables par le développement de 22 000 ha d'arboriculture méditerranéenne et une meilleure utilisation de l'eau pour l'agriculture, ressource relativement rare au Maroc. Le soutien au Plan Maroc Vert a aussi amélioré le revenu de plus de 150 000 personnes en milieu rural. Des projets contribuant de manière significative à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes sont également mis en œuvre : en témoignent les programmes d'appui à l'investissement productif et à l'augmentation des revenus agricoles et de renforcement de l'agriculture irriguée et de gestion des ressources en eau à l'aval du barrage Qaddoussa.

L'appui aux activités de **gestion de l'eau et d'assainissement** a représenté une part importante des engagements de la période 2011-2016. L'AFD compte ainsi parmi ses partenaires, l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) et les régions d'eau et d'assainissement marocaines. Le financement du Programme National d'Assainissement, développé dans le cadre de la Mutual Reliance Initiative avec la BEI et la KfW, est présenté par la communauté des bailleurs comme un exemple de coopération et de coordination réussies.

Certains projets ont également contribué à renforcer la **création d'activités et d'emplois** : le soutien à MEDZ, filiale du groupe CDG et acteur du développement territorial, a permis l'implantation de 116 entreprises dans les zones nouvelles, et les zones

Répartition des autorisations par secteur sur la période 2011-2016 (PROPARCO inclus)



Source: AFD

offshores ont quant à elles déjà créé 25 000 emplois. Le projet « Intent Maroc » a permis la création de 236 entreprises et de 844 emplois. Depuis l'implantation de Renault et la mise en service du centre de formation financé par l'AFD, 6 000 emplois directs et 30 000 emplois indirects ont été créés.

Les financements de l'AFD ont également contribué au **développement des transports urbains**. Véritables outils de « requalification » et de développement urbain, les tramways de Rabat-Salé (19,5 km de voies terrestres) et celui de Casablanca (31 km) permettent d'adapter le réseau de transport public urbain à la demande et d'améliorer la cohésion sociale et l'environnement urbain. À ce jour, ces deux tramways permettent chacun le transport quotidien de plus de 100 000 personnes, et ces données sont en progression continue.

Le réseau de **transport d'électricité** a également été renforcé. Grâce au financement accordé à l'Office National de l'Électricité et de l'Eau potable (ONEE), 230 km de lignes à haute et très haute tension ont été construites. Ce programme contribue au développement économique du pays en augmentant le réseau de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire, afin de fournir de l'électricité aux particuliers et aux entreprises dans les meilleures conditions de sécurité et de prix. L'AFD, par son soutien au Programme d'Électrification Rurale Global (PERG), a contribué à l'électrification de 560 villages ruraux, regroupant 22 103 foyers. Ce programme a également permis le développement d'activités économiques dans des villages nouvellement électrifiés et contribue significativement à la réduction des disparités territoriales.

Le soutien à des centres de **formation professionnelle** a permis de développer des filières créatrices d'emploi avec des taux d'insertion élevés (plus de 95 %). Depuis la création du premier centre de formation dans le secteur automobile (Institut de Formation aux Métiers de l'Industrie Automobile-IFMIA) en 2014, 4 770 personnes ont déjà été formées ou sont en cours de formation et 3 IFMIA sur 4 ont commencé à dispenser des cours. Dans les autres centres, 6 900 stagiaires sont actuellement en formation. Depuis l'ouverture de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique en mai 2011, plus de 38 entreprises ont embauché et formé des jeunes. Dans le secteur de **l'éducation**, le Programme Urgence a eu plusieurs impacts positifs : entre 2005 et 2013, le nombre d'établissements publics a augmenté de 15 %, le nombre total d'élèves scolarisés dans des établissements publics a crû de 11 % et le taux de scolarisation au primaire en milieu rural est passé de 95,9 % à 97,9 %.

Dans le secteur de la **santé**, le Maroc a bénéficié de deux programmes d'aide budgétaire sectorielle (REDRESS et REDRESS-P, 2003-2016) avec comme objectifs l'appui à la mise en œuvre de la déconcentration et de la régionalisation, en ciblant trois régions rurales parmi les plus pauvres. À partir de 2009, le REDRESS-P ajoutait un objectif spécifique de renforcement des soins de santé primaires avec un accent particulier sur la santé des mères et des enfants en zone rurale. Le REDRESS-P, conçu et mis en œuvre conjointement avec l'UE (Programme d'Appui au Secteur de la Santé, PASS) a fait l'objet d'une évaluation externe indépendante en 2013 d'EuropAid, qui note que la complémentarité entre PASS et REDRESS-P représente « une prouesse d'application de la Déclaration de Paris ». Ces approches ont permis un renforcement notable du dialogue technique, mais celui-ci reste insuffisant sur le plan stratégique. L'évaluation note que ces programmes ont sans conteste donné une impulsion à la Couverture Médicale de Base et contribué à augmenter la population et les services couverts, avec cependant un impact encore insuffisant sur les indicateurs finaux, à l'exception de ceux liés à la santé reproductive dont l'évolution positive est « très probablement liée aux efforts déployés par le ministère de la santé dans le domaine de la santé maternelle et infantile ».



Les financements de l'AFD sont intervenus principalement dans les secteurs de la mobilité durable, l'eau et l'assainissement, et la ville durable. ”

Concernant **l'habitat social**, l'appui de l'AFD au programme d'Al Omrane (« Villes sans bidonvilles » et son contrat programme « PARHIB » réalisé de 2005 à 2008) a visé 631 ha, soit 24 250 parcelles d'habitat permettant la construction d'un futur parc de 50 000 logements sociaux, dont 21 900 destinés aux ménages à faibles revenus, et dont plus de la moitié sont affectés à la réinstallation d'anciens « bidonvillois ». De manière plus générale, ce programme contribue à la résorption de l'habitat insalubre dont la population concernée est estimée à 300 000 personnes. En 2012, 46 villes (sur les 85 identifiées dont Agadir, Casablanca et Kénitra) ont fait l'objet d'une résorption de leurs bidonvilles et d'une amélioration des conditions de logement et d'accès aux services de base (électricité, eau potable, assainissement) de leur population. À noter que les évaluations rétrospectives évoquent l'appréciation en général très positive de l'apport de l'AFD, de son savoir-faire et de la qualité des relations et des ressources humaines engagées auprès de l'opérateur. Les différents concours de l'AFD auprès de la Holding Al Omrane (HAO) ont été nourris des expériences passées, avec une implication croissante auprès de l'opérateur dans une logique de renforcement de capacités, en allant au-delà du cap de la sensibilisation. Sur la période 2013-2016, les investissements directs du groupe Al Omrane, soutenus par l'AFD sous forme de prêts non souverains, permettront la résorption de 45 000 unités de logement en bidonvilles et la construction de 147 000 logements sociaux à Faible Valeur Immobilière Totale (FVIT). De plus, les financements accordés à Al Omrane sont accompagnés de subventions afin d'offrir des missions d'assistance technique pour le déploiement d'un Plan de Gestion Environnemental et Social et l'élaboration de démarches de type Haute Qualité Environnementale (HQE) et Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), reposant sur le principe d'opérations intégrées incluant dès leur conception les aspects sociaux (accessibilité, équipements, services publics et sociaux, etc.) et environnementaux (efficacité énergétique des constructions).

Suite au transfert à l'AFD, en 2009, du **financement des initiatives des ONG**, 16 projets multi-pays (14,5 M€) et 12 projets propres au Maroc (7,3 M€), ont bénéficié de financements, dans des secteurs aussi diversifiés que la structuration du milieu associatif, la jeunesse, le développement solidaire, la santé, le handicap, l'éducation, la formation professionnelle, les droits de l'Homme, l'entrepreneuriat, l'insertion économique, l'environnement et l'énergie. Vingt-deux projets sont en cours de réalisation en 2016. Les partenariats montés à ces occasions entre les ONG françaises et les associations locales ont permis de transférer des compétences techniques mais aussi de contribuer à la **consolidation de la société civile marocaine**. Actuellement, une facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) est mise en œuvre dans le domaine de l'appui à la création d'entreprises et une seconde FISONG axée sur le développement durable a été octroyée fin 2016.

Une approche groupe avec la filiale PROPARCO

Sur la région et au Maroc en particulier, PROPARCO intervient, de façon subsidiaire, principalement selon quatre axes :

- 1) Refinancement des établissements de crédit marocains, en leur apportant des financements en devises à long terme, afin de leur permettre de financer les PME, la grande industrie et les infrastructures. PROPARCO intervient également en garantie auprès des banques marocaines lorsque leur exposition sur les grands groupes du pays est trop importante. PROPARCO appuie aussi les banques marocaines dans leur développement en Afrique ;
- 2) Capital investissement dans des PME en direct ou bien au travers de fonds d'investissement afin de répondre à la sous-capitalisation de certaines entreprises. Se positionnant comme un investisseur financier sur un horizon de 5 à 7 ans, PROPARCO privilégie les participations minoritaires (2 à 10 M€). PROPARCO participe au capital de 8 fonds d'investissement, en direct ou bien au travers du fonds Averroès Finance, fonds de fonds monté en partenariat avec Bpifrance ;
- 3) Financements sous forme de prêts longs ou de quasi-fonds propres dans le cadre de projets d'infrastructures impliquant éventuellement des structures particulières (PPP, producteurs privés d'électricité, concessions) et nécessitant des ressources à long terme en devises ;
- 4) Financement des entrepreneurs individuels au travers des institutions de microfinance, notamment au travers de financements subordonnés aux financements offerts par les banques locales.

L'AFD et PROPARCO œuvrent ensemble au Maroc à la valorisation d'une offre dans le cadre d'une approche groupe, notamment auprès des établissements financiers. La complémentarité et l'articulation des instruments financiers du groupe peuvent aussi être particulièrement pertinentes pour des contreparties spécifiques, dans le secteur des infrastructures, de ceux de l'éducation ou de la santé par exemple.

Une contribution positive au rayonnement français

Les projets et politiques financés par l'AFD au Maroc sont des vecteurs de diffusion du savoir-faire français. Ainsi, ces dernières années, les exemples de mise en relation d'acteurs français et marocains intervenant sur un même thème ont été salués par les partenaires et constituent un avantage comparatif :

→ **L'AFD accompagne le renforcement de l'expertise des collectivités locales :** l'AFD a par exemple accordé une subvention pour financer un appui du Grand Lyon au tramway de Rabat.

→ **La promotion du « modèle français » :** l'AFD favorise le recours à l'économie mixte « à la française » comme option alternative à la gestion déléguée (affermage ou concession) et à la régie. En finançant sur subvention des études, l'Agence a accompagné le Maroc pour la révision de la Charte communale, l'élaboration des statuts de la « Société de développement local » (SDL) et l'organisation de journées thématiques, en lien avec la Fédération (française) des entreprises publiques locales (FEPL – 2011). Elle a ainsi ouvert la voie à des financements tels que ceux en faveur de Casa Transports et de la STRS.

→ **L'Agence soutient également la création ou le renforcement de partenariats entre les institutions/associations françaises et marocaines et le développement d'un environnement des affaires favorable aux investissements,** à l'exemple de la formation professionnelle (financement des centres de formation professionnelle dans 12 secteurs d'activité, avec des partenariats franco-marocains entre branches professionnelles marocaines et françaises).

L'AFD continuera de mobiliser et valoriser l'expertise française en réponse à la demande de ses partenaires, au cours de la période couverte par cette nouvelle Stratégie-pays de l'AFD au Maroc.

“

Les partenariats montés entre les ONG françaises et les associations locales ont permis de transférer des compétences techniques mais aussi de contribuer à la consolidation de la société civile marocaine.

“

Filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, PROPARCO intervient au Maroc pour promouvoir un développement durable en matière économique, sociale et environnementale.

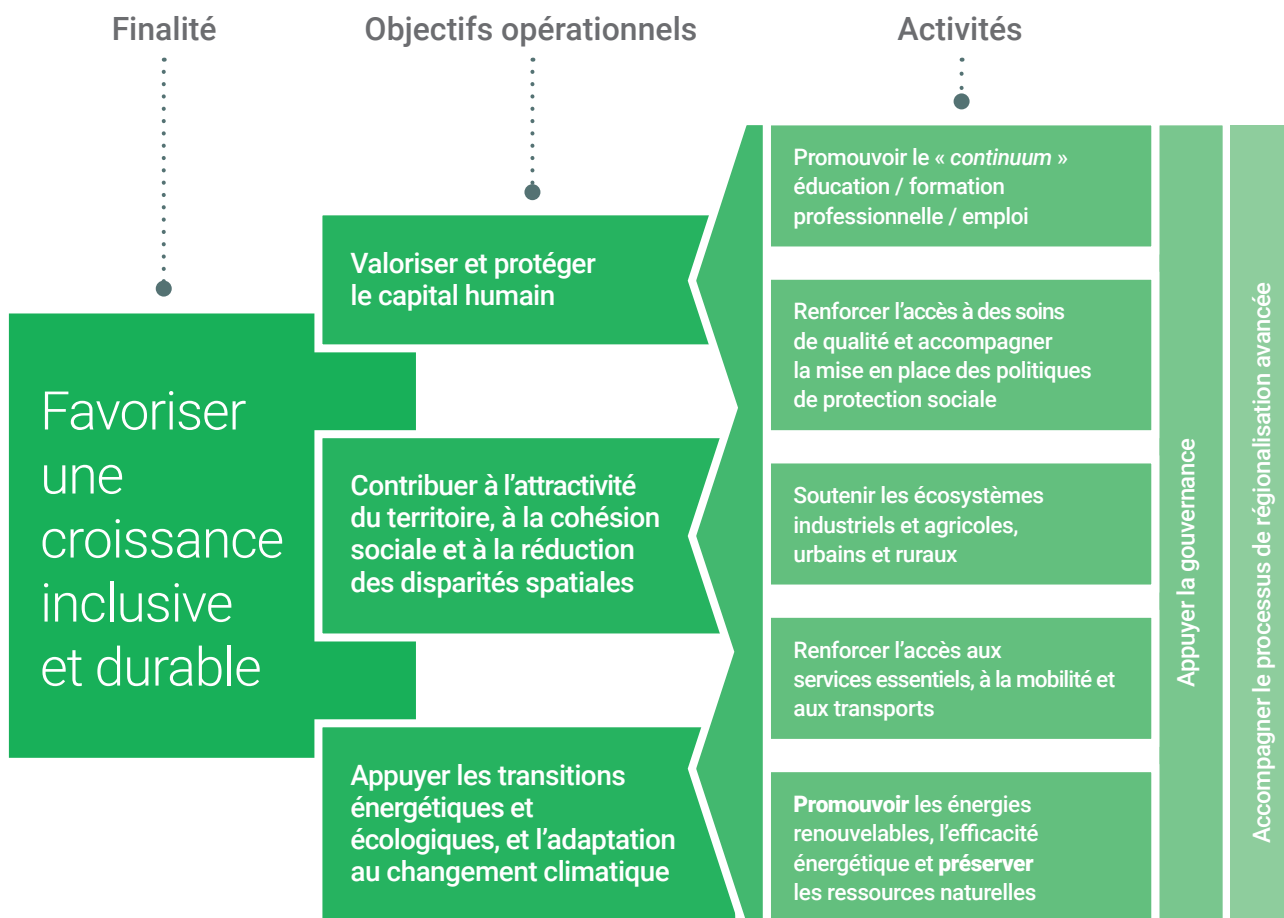


3.

**STRATÉGIE
D'INTERVENTION
DE L'AFD**

3.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Schéma logique d'intervention de l'AFD au Maroc - 2017-2021



Dans la déclinaison du Cadre d'Intervention Régional (CIR) du Département Méditerranée Moyen-Orient (2015-2018), et dans la suite de l'intervention de l'AFD au cours de la période 2014-2016, la stratégie vise à poursuivre l'accompagnement par l'AFD des grands chantiers menés par le Maroc, et notamment la mise en œuvre des plans sectoriels du Royaume. La finalité retenue sera de « **favoriser une croissance inclusive et durable** ».

L'AFD s'efforcera dans ce cadre de poursuivre **trois grands objectifs opérationnels** :

- Valoriser et protéger le capital humain ;
- Contribuer à l'attractivité du territoire, à la cohésion sociale et à la réduction des disparités spatiales ;
- Appuyer les transitions énergétiques et écologiques, et l'adaptation au changement climatique.

Deux axes stratégiques transversaux ont été retenus :

- **Appuyer la gouvernance** ;
- **Accompagner le processus de régionalisation avancée**.

Deux sous-jacents transversaux ont également été retenus : **l'accompagnement des opérateurs publics marocains dans leur développement en Afrique et l'accélération de la transition numérique**.

Les prévisions d'engagements de l'AFD au Maroc sont estimées à 350-400 M€ par an en moyenne sur la période 2017-2021.

3.2 OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

3.2.1 Valoriser et protéger le capital humain

Activité n°1 – Promouvoir le « continuum » éducation / formation professionnelle / emploi

L'AFD poursuivra son appui aux secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi dans une logique d'approche intégrée de ce triptyque (« continuum »).

Depuis son accession au Trône, SM le Roi Mohammed VI a fait du développement humain le cœur de sa politique de cohésion sociale et de développement économique et a positionné l'éducation comme « la clef de l'ouverture et de la promotion sociale, le gage de protection de l'individu et de la collectivité contre les fléaux de l'ignorance et de la pauvreté et les démons de l'extrémisme et de l'ostracisme »²². Cela s'est traduit, dès 2000, par la formulation de la Charte nationale d'éducation et de formation qui reste le cadre de référence du développement du secteur. En 15 ans, le Maroc a rattrapé son important retard en termes de scolarisation et d'achèvement du primaire²³. Ces progrès n'empêchent pas le Royaume d'être en décalage par rapport aux pays de la région ou à ceux dont le PIB est équivalent : son effort pour améliorer la qualité du capital humain national doit donc être poursuivi. Après avoir contribué au « Plan d'urgence » déployé entre 2008 et 2012 pour l'amélioration de l'accès du plus grand nombre au système éducatif, l'AFD a poursuivi son appui à la Stratégie de l'Éducation du Maroc (2015-2030) en contribuant notamment à la mise en œuvre du Programme de mesures prioritaires (PMP 2015-2018) qui engage la rénovation et l'amélioration du système d'éducation et de formation. La période couverte par la Stratégie-pays de l'AFD au Maroc pourra présenter l'opportunité d'une nouvelle phase d'appui à ce secteur prioritaire.

L'intégration de la **formation professionnelle** au sein du ministère de l'Éducation à la faveur du remaniement ministériel d'octobre 2013, témoigne de la volonté gouvernementale de **mieux articuler l'offre éducative, dès le plus jeune âge, dans une perspective d'entrée sur le marché du travail**. La formation professionnelle restera un axe d'intervention prioritaire de l'AFD au Maroc. Adossée à des ambitions volontaristes de développement industriel (« métiers mondiaux »), elle demeure le vecteur principal d'employabilité pour les jeunes et pour les femmes. L'AFD poursuivra son soutien au dispositif de formation dans les secteurs d'avenir qui s'appuient sur un mode de gouvernance où l'entreprise est au cœur du pilotage, et sur le dialogue social enrichi par l'implication des partenaires sociaux (conception et exploitation des centres sectoriels de formation confiés en gestion aux organisations professionnelles). Après avoir appuyé 22 centres dans 12 secteurs d'activité depuis 1999 (dont les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile et de la confection textile), puis 3 centres de formation dédiés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, l'AFD pourra poursuivre son accompagnement financier pour la création de nouveaux centres de formation professionnelle.

Enfin, en cohérence et complémentarité avec les deux domaines précédents (éducation et formation professionnelle), l'AFD a, à partir de 2014, financé partiellement, aux côtés de la BM et de la BAD, un Programme d'**appui à la politique marocaine en matière d'emploi et de développement des compétences** pour accompagner, financièrement et techniquement, la structuration et la mise en œuvre des réformes par lesquelles le Maroc entend (i) améliorer l'employabilité des Marocains sur le marché du travail grâce à un dispositif de formation professionnelle initiale et continue performant et (ii) favoriser un accès plus équitable au Service Public de l'Emploi. Cet appui pourra déboucher sur un nouveau prêt souverain de l'AFD, dans une optique de capitalisation dans le domaine de l'emploi.

Cette activité s'inscrit dans l'esprit de l'objectif de développement durable n°4 qui vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Activité n°2 – Renforcer l'accès à des soins de qualité et accompagner la mise en place des politiques de protection sociale

L'AFD relancera son appui au secteur de la santé et s'ouvrira aux thématiques liées à la protection sociale.

Le Maroc fait face à une demande d'amélioration des services publics de santé. En dépit de récents progrès, les indicateurs de santé restent faibles, bien inférieurs aux niveaux que connaissent des pays de la région comparables et révèlent de fortes inégalités. Le Maroc a accompli des progrès significatifs depuis les années 1990 et plus particulièrement durant les cinq dernières années. Cependant, les inégalités entre les zones urbaines et rurales, entre les régions et entre les niveaux socio-économiques persistent. Ces inégalités en termes d'indicateurs de santé reflètent les inégalités en termes d'accessibilité et de qualité de l'offre de soins, ainsi que des inégalités en termes d'allocation des ressources aux structures de santé publiques. Alors que le fardeau des maladies transmissibles a diminué depuis 1990, le Maroc est confronté à l'augmentation des maladies non transmissibles (MNT) et des accidents. En 2011, 18,2 % des Marocains souffraient d'une maladie chronique, contre 13,8 % en 2004.

L'organisation des soins de santé est fragmentée et se heurte à des contraintes majeures en termes de ressources. Il n'y a pas de *continuum* entre les soins ambulatoires et les soins hospitaliers. En l'absence d'un système de soins de santé primaires fonctionnel, l'accès aux services essentiels est limité, surtout dans les zones rurales. La part du budget alloué au secteur de la santé a augmenté de 25 % depuis 2007 pour atteindre 3,5 % en 2013, mais elle reste bien au-dessous des niveaux observés dans d'autres pays comparables.

²² Extrait du Discours prononcé à l'occasion de la fête du Trône en 2015 par SM le Roi Mohammed VI.

²³ Le taux net de scolarisation en primaire est de 99,5 % en 2013-2014 (99,1 % pour les filles), l'achèvement du primaire (pourcentage des jeunes qui terminent la dernière année d'école primaire) atteint 91,4 % en 2013 et celui de scolarisation au collège est de 87,6 % en 2013-14 (83,1 % pour les filles).

“

L'AFD poursuivra son appui aux secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi dans une logique d'approche intégrée de ce « continuum ».”

“

L'AFD relancera son appui au secteur de la santé et s'ouvrira aux thématiques liées à la protection sociale.”

Dans le secteur de la **santé**, le Maroc a bénéficié de deux programmes d'aide budgétaire sectorielle santé (REDRESS et REDRESS-P, 2003-2016) de l'AFD (cf. 2.2.), avec comme objectifs l'appui à la mise en œuvre de la déconcentration et la régionalisation en ciblant trois régions rurales parmi les plus pauvres.

Deux approches se distinguent concernant le secteur privé : les établissements à but lucratif et les fondations à but non lucratif ayant signé des contrats de développement avec l'État. Ces dernières jouent un rôle de locomotive dans l'amélioration de l'offre de soin et la formation des professionnels de santé. Depuis février 2015 et l'ouverture du capital des cliniques privées aux investisseurs non-praticiens, les rachats de cliniques se développent et les velléités d'implantation sont nombreuses de la part d'entrepreneurs marocains mais aussi de la zone MENA. Les **opportunités de financements de partenariats public-privé** sont à explorer dans le cadre de la Stratégie de l'AFD au Maroc sur la période 2017-2021, en collaboration avec PROPARCO.

La protection sociale est une préoccupation importante du gouvernement marocain²⁴. La dépense sociale du Maroc est estimée à 50 % du budget de l'État, mais l'approche adoptée reste très fragmentée, aboutissant à des inefficiences. D'après une étude conduite en 2015-2016 par le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance (MAGG) avec l'appui de l'UNICEF, le Maroc compte plus de 140 programmes d'assurance ou d'assistance sociale, allant des transferts universels (subvention de la farine, du sucre et du gaz butane) aux mécanismes de protection ciblant certaines catégories de population, telles que l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) pour les salariés et le Régime d'Assistance Médicale (RAMED). Ces deux derniers programmes sont parmi les plus impactants, puisqu'ils couvrent respectivement 34 % et 28 % de la population. Ils sont accompagnés par des initiatives d'assistance sociale telles que l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH). En outre, le Maroc dispose de comptes spéciaux du Trésor tels que le Fonds d'Appui à la Cohésion sociale, et le Fonds de Développement rural et des zones de montagne qui finance le nouveau programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural. Enfin, le gouvernement poursuit son Plan gouvernemental de l'Égalité (« Ikram »), de même que ses actions contre la discrimination, contre la violence à l'égard des femmes et en faveur de leur autonomisation. Ces programmes ont commencé à réduire les inégalités sociales et à améliorer l'accès aux services de base pour les populations les plus vulnérables.

Ce secteur est en cours de développement au sein de l'AFD (cf. CIS Santé & Protection Sociale 2015-2019). Au Maroc, où la BM et la BAD²⁵ sont déjà très actives dans le secteur, le système français de protection sociale est perçu comme un modèle, et de nombreuses coopérations ont été lancées entre des entités homologues françaises et marocaines. Aussi, ce secteur pourrait faire l'objet de pré-identifications et/ou d'études, en concertation avec les bailleurs déjà présents.

Cette activité s'inscrit dans l'esprit de l'objectif de développement durable n°3 qui vise à « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

“

Les interventions de l'AFD contribueront à l'attractivité du territoire, à la cohésion sociale et à la réduction des disparités spatiales, en soutenant les écosystèmes industriels et agricoles, urbains et ruraux, et en renforçant l'accès aux services essentiels, à la mobilité et aux transports.”

3.2.2 Contribuer à l'attractivité du territoire, à la cohésion sociale et à la réduction des disparités spatiales

Activité n°3 – Soutenir les écosystèmes industriels et agricoles, urbains et ruraux

L'AFD concentrera ses efforts en faveur du **développement des entreprises**, tout en ciblant particulièrement les très petites entreprises (TPE) et des entreprises de taille moyenne (PME), **notamment dans le secteur agricole** (exploitations, organisations de producteurs et entreprises), premier pourvoyeur d'emplois au Maroc et qui demeure un élément fort de la stratégie de développement économique et social du Royaume. En effet, même si elles ne participent qu'à hauteur de 20 % de la valeur ajoutée du pays, les TPME, centre névralgique du tissu productif marocain, représentent près de 95 % des entreprises, constituant le premier vivier d'emplois du pays avec aujourd'hui plus de 6 millions de personnes (49 % de la population active), et contribuant à près de 45 % de la création d'emplois annuelle dans un pays où le taux de chômage avoisine les 10 %. En dépit des politiques publiques et des incitations bancaires, la faible capacité des TPME marocaines à accéder à des moyens de financement adaptés est considérée comme un obstacle majeur à leur développement en raison de leur faible degré de formalisation, faible capacité managériale, faible niveau de capitalisation et incapacité à produire des garanties réelles acceptables pour les banques. Il est aussi important de souligner que les TPE ont longtemps été exclues des programmes d'accompagnement de soutien public. L'accès au secteur bancaire demeure limité en zone rurale. Pourtant, les TPME constituent un facteur déterminant de la croissance économique du Maroc pour les prochaines années. En effet, le développement équilibré de ce tissu d'entreprises dans les différentes régions du pays accroîtrait le nombre d'emplois maintenus/créés, stimulerait le renforcement de la productivité, et par conséquent la croissance du revenu global et du revenu par habitant. La TPME est donc un véritable levier de développement, qui contribue à l'ancrage des populations en zone rurale (le chômage y est plus faible qu'en ville) et à la croissance du revenu global et du revenu par habitant.

La poursuite de l'appui au **secteur bancaire et financier** est incontournable dans cette perspective de soutien du développement des TPME. L'AFD a financé huit projets dans ce secteur entre 2013 et 2015 pour un montant total de 176 M€.

²⁴ Cf. Rapport de la BAD portant sur le programme d'appui à la gouvernance de la protection sociale, juin 2016.

²⁵ Et l'UE, qui instruit un appui budgétaire de 200 M€ en 2016.

Le **développement des zones rurales** fait l'objet d'une attention accrue de l'État marocain, en particulier depuis 1999 et l'élaboration de la Stratégie 2020 de développement rural, qui préconise une **approche participative et intégrée**. L'appui au développement de ces zones se fonde sur la convergence d'une combinaison de stratégies et politiques sectorielles, d'initiatives, programmes et projets qui visent le développement des infrastructures de base, le développement agricole, le développement social, la diversification économique et la gestion durable des ressources naturelles. Cette dynamique inclut le Plan Maroc Vert, stratégie de développement agricole intégré lancée en 2008, qui s'articule autour de deux piliers : (i) le pilier I vise le développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée et productivité, ciblant 400 000 exploitations par des investissements privés (100 Mds MAD, soit 9 Mds € pour environ 900 projets); (ii) le pilier II vise la mise à niveau des exploitations familiales, en particulier des zones défavorables (montagnes et oasis), ciblant 600 000 à 800 000 exploitations et des investissements publics de 20 Mds MAD (1,8 Mds € pour 545 projets). Les projets financés visent la reconversion, l'intensification et/ou la diversification des systèmes de production, et dans un second temps, la transformation des produits agricoles et l'amélioration de leur commercialisation et exportation. Ces deux piliers sont complétés par des programmes transversaux de réforme sectorielle et d'amélioration des facteurs de production (gestion du foncier et de l'eau, amélioration de la gouvernance et réorganisation institutionnelle, amélioration du climat des affaires et des circuits de commercialisation, renforcement de la qualité des produits / labellisation, promotion de l'agrégation, etc.). L'ambition est d'attirer sur le secteur agricole des investissements de près de 150 Mds de MAD (13,6 Mds €) d'ici 2020, dans l'objectif de doubler, à terme, le PIB agricole et d'augmenter significativement les revenus des agriculteurs.

Le Plan Maroc Vert intègre également des actions transversales notamment liées aux programmes existants en matière d'**eau agricole** (rattrapage du décalage entre ressource mobilisée et superficie irrigable, programmes d'extension de l'irrigation et d'économie d'eau d'irrigation). L'AFD intervient dans le secteur agricole depuis 1993 au Maroc, par l'octroi de prêts souverains successifs principalement ciblés sur l'irrigation, et depuis la mise en œuvre du Plan Maroc Vert sur les petites exploitations familiales et leurs organisations, bénéficiaires du pilier II.

L'AFD, sur la période 2017-2021, pourra poursuivre son appui à ces secteurs afin de consolider les acquis des premiers programmes, en matière d'aménagements hydro-agricoles et d'accompagnement des usagers de l'eau, de renforcement des capacités, de structuration des organisations et d'effort de production notamment.

Le Programme gouvernemental accorde une grande importance aux politiques publiques à dimension sociale. Le secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire s'est vu renforcé par la dimension « Politique de la Ville », inscrivant comme objectifs majeurs le renforcement de **l'intégration urbaine et de la cohésion sociale**. Depuis plus d'une décennie, le Maroc est confronté à deux problématiques imbriquées : l'urbanisation croissante et l'habitat insalubre. Afin d'y faire face, le Maroc a lancé un programme de création de villes nouvelles (2004) et, dans le prolongement de ses programmes de lutte contre l'habitat insalubre, un programme « Villes sans bidonvilles » (2005). À ce titre, l'AFD pourra envisager de poursuivre son accompagnement des programmes d'investissement de la HAO.

Enfin, l'AFD pourra également continuer à participer à la **promotion de l'attractivité exogène des territoires**, à l'instar du projet de la Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST), qui contribuera à faire de la région d'Agadir une référence en termes de tourisme durable et participera à la création d'activités à forte valeur ajoutée et génératrices d'emplois (**aménagement touristique**).

Enfin, les interventions de l'AFD dans le secteur de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi pourront participer au développement des écosystèmes industriels et agricoles, urbains et ruraux, en ciblant et en adaptant les offres et les mécanismes aux problématiques spécifiques des acteurs et des populations de ces territoires, tant au niveau du système éducatif et de formation, que des collectivités et du secteur privé.

Cette activité s'inscrit dans l'esprit des objectifs de développement durable n°9 et n°11 qui visent à « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation » et à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

Activité n°4 – Renforcer l'accès aux services essentiels, à la mobilité et aux transports

L'AFD poursuivra son appui à la mise en place de services essentiels performants et indispensables au développement de villes durables (eau potable, assainissement, électricité, etc.), à la qualité de vie et à l'intégration sociale. L'AFD continuera à accompagner les efforts entrepris par le gouvernement marocain dans le cadre de son Programme national d'assainissement et à soutenir les régies municipales.

L'urbanisation croissante au Maroc a généré des problématiques urbaines nouvelles (défaillance des transports urbains, émergence de bidonvilles et d'habitat insalubre, etc.). Ce constat concerne, entre autres, la région du Grand Casablanca et l'agglomération de Rabat-Salé, où la situation du transport s'est dégradée sous l'effet conjugué de l'inefficacité des transports en commun par bus et taxis collectifs et de la forte croissance des transports individuels. **L'amélioration des transports collectifs dans les grandes villes**, prévue dans les documents de planification nationaux, constituera donc un axe primordial d'intervention de l'AFD dans les zones urbaines. Après avoir accordé quatre prêts pour la mise en exploitation des premières lignes de tramway à Rabat-Salé et à Casablanca et leurs extensions, l'AFD poursuivra son appui au développement des réseaux de transports urbains de type capacitaire, à la fois sur les investissements et les aspects institutionnels. La sécurisation des transports sera également un point d'attention, en réponse à la stratégie de l'AFD de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. De nouvelles opérations de transport urbain pourront être financées au-delà de 2017.

L'initiative « Mobilise Your City » (MYC), lancée lors de la COP21, vise à fournir aux gouvernements et aux villes une assistance technique et financière pour mettre en place (i) à l'échelle des pays, des politiques nationales de mobilité urbaine durable;

(ii) à l'échelle de la ville, des Plans de Mobilité Urbaine Durable, qui définissent une politique sectorielle intégrée, un schéma directeur d'infrastructures associé, et un objectif d'atténuation des émissions de GES liées au transport (- 50 à 75 %); (iii) des outils pour assurer un suivi des impacts de cette planification; (iv) des schémas de financement robustes et des requêtes de financement. Le Royaume, ainsi que quelques villes marocaines, pourraient bénéficier de cette initiative qui regroupe à ce jour des partenaires français (AFD, FFEM, MEDDE, CEREMA, ADEME, CODATU) et allemands (GIZ, BMUB).

Enfin, la mise à niveau des infrastructures de transport existantes et le développement de nouvelles infrastructures constituent un préalable à l'intensification des échanges économiques sur le plan national et international, dans la mesure où les coûts de transport demeurent élevés au Maroc. Ainsi, l'AFD pourra étudier l'opportunité d'accompagner financièrement la **poursuite du déploiement du transport interurbain ainsi que des projets portuaires, aéroportuaires et logistiques** par l'octroi, en priorité, de concours non souverains.

Cette activité s'inscrit dans l'esprit des objectifs de développement durable n°9 et n°7 qui visent à « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation » et à « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ».

3.2.3. Appuyer les transitions énergétiques et écologiques et l'adaptation au changement climatique

Activité n°5 – Promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et préserver les ressources naturelles

La situation géographique du Maroc entraîne une grande variabilité spatio-temporelle du climat, induisant un impact considérable sur les ressources en eau, la production agricole et la couverture végétale du pays. Au vu des tendances climatiques observées entre 1960 et 2005 (augmentation des températures moyennes annuelles de 1,0 à plus de 1,8 °C, et diminution des précipitations entre 3 et 30 %), le changement climatique est déjà en cours au Maroc.

Le Maroc, engagé dans une approche volontariste pour faire face aux enjeux climatiques, a mis en place des chantiers qui lui permettent à la fois d'afficher un bilan positif en matière de développement durable et de concrétiser la transition énergétique entamée depuis quelques années. La contribution marocaine (INDC) annoncée à l'occasion de la COP21 se décline en deux objectifs de réduction des émissions de GES, calculés à l'horizon 2030 en différentiel par rapport à un scénario *business as usual*: (i) un objectif inconditionnel de réduction de 13 % des GES; (ii) un objectif conditionnel qui suppose l'obtention de soutiens financiers internationaux et permettrait une réduction de 32 % au total. L'atteinte de cet objectif conditionnel nécessite, sur la décennie 2020-2030, 35 Mds \$ provenant de financements internationaux, en plus des 10 Mds \$ d'investissements financés à partir du budget national.

Cette ambition repose, dans une large mesure, sur une importante **transformation du secteur de l'énergie**, qui vise à réduire la grande dépendance énergétique du pays, et à répondre aux besoins grandissants en énergie, nécessaires pour soutenir son développement. Les principaux objectifs qui sous-tendent cette transformation sont les suivants: (i) atteindre plus de 50 % de la puissance électrique installée à partir de sources renouvelables d'ici à 2030; (ii) réduire la consommation d'énergie de 15 % d'ici à 2030; (iii) réduire de façon substantielle les subventions aux combustibles fossiles, dans la poursuite des actions déjà

entreprises au cours des dernières années; (iv) augmenter de façon substantielle l'utilisation du gaz naturel liquéfié grâce à des projets d'infrastructures permettant son importation.

Aussi, dans la continuité de ses interventions en faveur du Plan solaire marocain mais également des TPE/PME *via* les établissements financiers, l'AFD poursuivra son **soutien à la lutte contre les dérèglements climatiques en finançant le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique**:

- Par la poursuite de son soutien au Plan solaire marocain;
- Par le développement des compétences, qui vise à renforcer la compétitivité de ces secteurs porteurs;
- Par la mise en place de lignes de crédit incitant au renforcement de l'efficacité énergétique et au recours aux énergies renouvelables au sein des TPE/PME.

Par ailleurs, le Maroc pourra bénéficier du **Programme d'Efficacité Énergétique dans les Bâtiments (PEEB)**, qui devrait être cofinancé par le FFEM (2 M€) aux côtés de l'AFD, la GIZ, l'ADEME, DEVCO et SECO: ce programme vise à lancer une Initiative internationale dédiée au financement des projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments à grande échelle dans des pays émergents et en développement. Le Maroc pourrait en bénéficier à moyen terme car une intervention sur le parc existant est nécessaire, en particulier sur le parc immobilier social et les bâtiments publics. Cette facilité vise à promouvoir et accompagner le financement, par des institutions financières internationales et locales, d'investissements dans des bâtiments efficaces en énergie.

Au-delà de ces efforts dans le secteur de l'énergie, **ces objectifs de réduction de GES seront également réalisés grâce à des mesures prises dans tous les secteurs de l'économie, s'appuyant sur des stratégies et des plans d'actions sectoriels**

“

L'AFD est un partenaire constant des politiques marocaines ambitieuses de lutte contre le changement climatique et ses effets.”

55 % d'engagements de l'AFD à co-bénéfice climat sur la période 2011-2016 au Maroc.

“

L'AFD poursuivra son soutien à la promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, et à l'adaptation au changement climatique.”

touchant notamment les domaines de l'agriculture (Plan Maroc Vert), de l'eau, des déchets, des forêts, de l'énergie, de l'industrie, de l'habitat et des transports sobres en carbone.

Enfin, l'AFD continuera de promouvoir, à travers ses concours financiers, de **meilleures pratiques environnementales**, en particulier dans les programmes d'aménagement urbain. Ainsi, l'initiative *Urban Projects Finance Initiative* (UPFI), pilotée et mise en œuvre par l'AFD, aux côtés de la BEI, permettra d'identifier des projets urbains intégrés dans neuf pays dont le Maroc, et financera leur préparation, grâce à une délégation de 5 M€ de l'Union Européenne (FIV) et en partenariat avec l'Union pour la Méditerranée (UPM). L'appui aux activités telles que l'assainissement, l'épuration et la lutte contre les fuites ou encore la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau participeront également aux objectifs de préservation des ressources et d'adaptation au changement climatique. Les interventions de l'AFD dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle pourront en ce sens viser le développement de nouvelles compétences en lien avec la transition énergétique et écologique et favoriser l'amélioration de la résilience des populations au changement climatique.

Enfin, cette Stratégie 2017-2021 pourra présenter, dans sa seconde partie, la possibilité de contribuer à la défense du massif forestier marocain. La forêt marocaine dans son ensemble est

sous l'influence de plusieurs pressions qui peuvent être d'origine anthropique ou liées au climat et à ses aléas. Elles ont eu des conséquences visibles sur les **massifs forestiers** avec des mortalités massives d'arbres sur pied, et une absence de jeunes semis.

Cette activité s'inscrit dans l'esprit des objectifs de développement durable n°15 et n°7 qui visent à « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation » et à « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ».

“

L'AFD continuera de promouvoir, à travers ses concours financiers, de meilleures pratiques environnementales.”

3.3 OBJECTIFS TRANSVERSAUX

3.3.1 Appuyer la gouvernance

La Stratégie Maroc 2017-2021 présente un axe transversal « **Appuyer la gouvernance** », en anticipation du développement des opérations de l'AFD dans ce secteur, sous plusieurs impulsions :

- Les ODD 16 et 17 qui consacrent la nécessité d'accompagner le développement d'institutions effectives, transparentes et redevables, pouvant s'inscrire dans le cadre de processus inclusifs et s'appuyer sur des capacités locales suffisamment robustes ;
- L'effectivité du transfert, du MEAE à l'AFD, du mandat d'intervention bilatéral dans le champ de la gouvernance depuis le 1^{er} janvier 2016. La mobilisation de l'expertise technique publique française est confiée à l'agence Expertise France, avec laquelle un partenariat est en cours d'élaboration ;
- L'existence, au Maroc, d'instances telles que l'Instance centrale de prévention de la corruption et l'Institution du Médiateur du Royaume s'intégrant dans l'Initiative pour la Gouvernance et la Compétitivité à l'appui du développement de l'OCDE pour la région MENA, le Conseil National des Droits de l'Homme ou encore la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

Pour répondre à ces enjeux, une feuille de route « gouvernance » a été adoptée par l'AFD en juin 2017 pour la période 2017/2018 qui décline les opérations que l'AFD pourra développer au cours des prochaines années. Le MEAE élaborera, quant à lui, en 2017, la stratégie « gouvernance démocratique » de la France. Plus spécifiquement, il s'agira pour l'AFD d'analyser, à la demande des autorités marocaines, les éventuels besoins complémentaires aux appuis déjà réalisés en matière de gouvernance dans le pays.

En fonction des enjeux, de la demande des partenaires, du positionnement des autres bailleurs et de la valeur ajoutée de l'AFD, l'action de l'Agence pourrait s'inscrire dans les axes d'intervention suivants :

- (a) Accompagner des modes de gouvernance favorisant le développement durable des sociétés,
- (b) Soutenir une action publique efficace et de qualité,
- (c) Promouvoir une société respectueuse, protectrice et promotrice des Droits.

Au Maroc, cette activité pourrait consister, à l'horizon de la période couverte par la Stratégie pays, en une accentuation de la prise en compte des composantes et/ou enjeux de « gouvernance » au sein des opérations sectorielles et un investissement dans les nouveaux champs de la gouvernance, en particulier sur les sujets concernant l'amélioration du climat des affaires (tels que l'exécution des décisions de justice, l'appui au renforcement des procédures d'arbitrage, etc.), la promotion de l'État de droit ou la réforme de l'État.

3.3.2 Accompagner le processus de régionalisation avancée

Engagée dès les premières années de l'indépendance, la décentralisation renvoyait alors à trois niveaux de collectivités territoriales : les régions, les préfectures (issues des anciens départements), et les communes. Divers redécoupages ont eu lieu par la suite pour tenir compte de l'évolution de la population et, aux préfectures divisant les régions se sont ajoutées les provinces. La loi n° 47-96 de 1997 relative à l'organisation de la région a réduit son rôle au seul plan administratif pour transférer les compétences des 16 régions aux wilayas traditionnelles acquérant le statut de collectivités territoriales en lieu et place des régions. Par la suite, le schéma territorial a de nouveau été modifié pour diviser le Royaume en 17 wilayas regroupant 62 provinces, 13 préfectures, 8 préfectures d'arrondissement, et les communes urbaines et rurales.

Les processus marocains de décentralisation et de déconcentration ont ensuite été approfondis au profit du développement local, et de la maîtrise du territoire et de ses ressources. La volonté d'adapter la décentralisation en général et les institutions locales en particulier aux changements que connaît le Maroc, a conduit en 2002 les pouvoirs publics à réviser profondément le cadre juridique régissant les communes et les collectivités préfectorales et provinciales. En 2011, le rapport sur la régionalisation avancée visant à donner davantage de pouvoir aux régions pour leur permettre d'être plus compétitives a été remis à SM le Roi Mohammed VI. Dans le discours qui s'en est suivi, SM le Roi Mohammed VI a indiqué sa volonté d'instaurer une « nouvelle architecture qui rompt[ait] complètement avec le passé, aussi bien dans sa conception, dans ses buts, ses attentes, que par ses objectifs. C'est une étape d'un processus ininterrompu de démocratisation de la vie politique et sociale ». La Constitution marocaine de 2011 a ensuite érigé la région en qualité de personne morale distincte de l'État, disposant d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de ses attributions. 2015 a marqué un tournant majeur dans le processus de régionalisation avancée, actant un nouveau découpage territorial : le Maroc compte désormais 12 régions contre 16 auparavant. Des projets de lois relatifs aux collectivités territoriales ont également été adoptés instituant la notion d'économie régionale comme mode de développement socio-économique local. Les objectifs affichés sont (i) de constituer des pôles régionaux plus cohérents et compétitifs, (ii) de réduire les disparités régionales, et (iii) de décliner les grandes orientations nationales, en phase avec les spécificités et enjeux locaux.

La région constitue donc un nouveau mode de gouvernance territoriale avec des dotations de ressources propres pour assumer les compétences qui lui ont été confiées.

L'AFD s'attachera à **accompagner le processus de régionalisation avancée**, afin d'appuyer les régions ainsi que les collectivités territoriales dans les domaines de compétences qui leur ont été ou leur seront délégués.

Cet axe transversal pourra se concrétiser de différentes manières. Tout d'abord, l'AFD pourrait appuyer le processus de régionalisation par l'**apport d'expertises**, à travers la poursuite d'un dialogue soutenu avec les acteurs centraux (Direction Générale des Collectivités Locales) et l'initiation d'un dialogue avec les nouveaux acteurs locaux (régions). Dans ce cadre, l'AFD cherchera à établir des interactions plus fortes avec les acteurs territoriaux français : l'alliance avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pourra y contribuer en renforçant l'ancrage territorial de l'AFD, qui pourra profiter de cet atout dans sa relation avec le Maroc. La coopération décentralisée avec le Maroc est d'ailleurs importante (82 collectivités territoriales françaises sont engagées dans des partenariats avec 92 collectivités locales marocaines, pour un volume d'APD d'environ 2 à 3 M€ par an depuis 2011) et pourrait être renforcée.

L'AFD poursuivra également la pré-identification des **besoins de financement des collectivités locales pouvant bénéficier de concours directs** (non-souverains en priorité, pour alimenter les budgets d'investissements des communes ou encore des approches-projet), **ou intermédiés**.

Enfin, **le processus de décentralisation est régulièrement abordé dans les requêtes de financement en prêt souverain émanant des ministères marocains** : le secteur de l'enseignement repose par exemple sur des établissements publics ayant des compétences territoriales équivalentes à celles des régions et qui s'insèrent dans le nouveau découpage territorial, en « parfaite harmonie » avec les objectifs de la régionalisation avancée.

Les Académies Régionales Education-Formation (AREF), dont le déploiement a été régulièrement appuyé par l'AFD (aides budgétaires allouées au secteur sur les dernières années), sont dotées de ressources budgétaires leur permettant d'honorer leurs engagements de dépenses, de mettre en œuvre leurs plans d'action, et d'opérer un redéploiement au niveau régional et provincial des chefs de division et de service. Un accompagnement de même nature pourra être décliné dans d'autres secteurs d'activité de l'AFD au Maroc, en totale adéquation avec cet axe transversal nouveau.

Sous-jacents transversaux

Les deux thématiques suivantes constitueront des sous-jacents transversaux de l'intervention de l'AFD au Maroc au cours de la période 2017-2021.

“

L'AFD appuiera la gouvernance et accompagnera le processus de régionalisation avancée.”

“

L'AFD poursuivra son accompagnement des opérateurs publics marocains dans leur développement en Afrique.”

“

L'AFD appuiera l'accélération de la transition numérique du Maroc.”

Accompagner les opérateurs publics marocains dans leur développement en Afrique

Afin d'accompagner le souhait du Maroc de devenir une interface entre l'Afrique et le reste du monde et de bénéficier de la croissance du continent, l'AFD appuiera les opérateurs publics marocains dans leur projection en Afrique.

L'AFD est placée face à un nouvel enjeu de développement, celui de l'intégration du « Maroc en Afrique », passant par l'accompagnement des stratégies de développement à l'international des opérateurs publics marocains qui veulent entraîner avec eux le tissu de leurs PME et leurs partenaires internationaux. Cet enjeu qui s'inscrit dans la vision « continentale » de l'Afrique que développe l'AFD – intégrant Nord et Sud du Sahara dans la même approche – sera décliné en cohérence avec le mandat de rayonnement économique français de l'AFD.

L'AFD s'efforcera dans ce cadre de faire bénéficier les opérateurs publics marocains de son influence et de son réseau d'agences, « au service du développement de projets de partenariats novateurs en Afrique ».

Accélérer la transition numérique

Le Maroc s'est doté d'un « Plan Maroc numérique 2020 », visant à (i) accélérer la transformation numérique du Maroc (e-gov, résorption de la fracture numérique en matière d'infrastructures datacom), (ii) faire du Maroc un hub numérique régional et (iii) créer une place numérique Maroc, notamment en doublant le nombre de professionnels du numérique formés chaque année. Plusieurs initiatives sectorielles sont également à relever, dans les secteurs de la santé ou de l'urbanisme par exemple.

Cette orientation pour les années à venir est en phase avec la stratégie transversale de l'AFD pour l'« accélération de la transition numérique au service du développement durable » qui devrait être approuvée en 2017. Au Maroc, celle-ci s'exprime au travers de secteurs tels que le développement urbain. À titre d'exemple, le financement de l'Écocité de Zénata prévoit un appui pour la définition d'une stratégie « Ville intelligente » visant à exploiter le potentiel des services numériques au sein du territoire.

Aussi, si le champ des possibles reste encore très ouvert en la matière, l'AFD veillera à la prise en compte du numérique comme nouvelle dimension transverse de ses financements au Maroc.

3.4 PARTENARIATS ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES

Sur la période 2017-2021, l'AFD compte poursuivre au Maroc ses partenariats avec les bailleurs de fonds, notamment européens, dans une logique de complémentarité et de cofinancement (FIV-UE notamment). En tant qu'institution financière accréditée pour la mise en œuvre des financements du Fonds Vert, l'Agence pourra continuer, dans la poursuite des échanges initiés en 2015-2016 (cf. programme de développement agricole intégré dans la région de Qaddoussa), d'étudier la pertinence de demander des délégations au bénéfice de ses contreparties marocaines, et apporter ainsi une visibilité complémentaire à certaines opérations.

Par ailleurs, dans le cadre de son alliance avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'AFD cherchera à établir, au cours de la période 2017-2021, des interactions plus fortes avec les acteurs territoriaux français. En effet, l'alliance avec la CDC renforcera l'ancrage territorial de l'AFD, qui pourra profiter de cet atout dans sa relation avec le Maroc (cf. paragraphe 3.3.2.).

Le Maroc pourrait également constituer un terrain particulier de mise en œuvre du partenariat en cours de renforcement avec I4CE, think tank co-fondé par l'AFD et la CDC spécialisé dans la production de connaissances autour des sujets de l'économie du climat. Son expertise sur les politiques Énergie / Climat en Europe et sa capacité de mise en réseau autour de l'écosystème français public sur les questions de « villes et climat » et « agriculture et climat » pourraient être valorisées au Maroc.

D'autres partenariats pourraient également être développés, avec des entités marocaines influentes.

En matière de formation et de production de connaissances, l'Agence poursuivra ses efforts de promotion des formations disponibles auprès du Centre d'Études Financières, Économiques et Bancaires (CEFEB) et des ateliers d'échanges organisés avec son appui (ex. atelier finance agricole organisé à Rabat en septembre 2016 par le Crédit Agricole du Maroc (CAM) au bénéfice des établissements financiers africains partenaires). Dans le cadre des programmes initiés par le Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée (CMI), des échanges ont été organisés avec les acteurs marocains du Plan Bleu sur la question de la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau. L'AFD pourrait organiser au Maroc de nouveaux ateliers conjoints avec la Banque Mondiale sur les thématiques prioritaires du CMI, à l'exemple de celui organisé en janvier 2016 sur les politiques publiques de l'emploi.

“

L'alliance avec la CDC renforcera l'ancrage territorial de l'AFD, qui pourra profiter de cet atout dans sa relation avec le Maroc. ”



4.

ANNEXE

LISTE DES SIGLES

ADEME: Agence de L'Environnement et de la Maîtrise de L'Énergie

AEU: Approche Environnementale de l'Urbanisme

AFD: Agence Française de Développement

ALECA: Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi

AMO: Assurance Maladie Obligatoire

ANRE: Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité

APD: Aide Publique au Développement

AREF: Académies Régionales Education-Formation

AWB: Attijariwafa banque

BAD: Banque Africaine de Développement

BAP: Banque Centrale Populaire

BEI: Banque Européenne d'Investissement

BM: Banque Mondiale

BMCE: Banque Marocaine pour le Commerce Extérieur

BMUB: Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz, Bau und Reaktorsicherheit (Ministère allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire)

BOA: Bank Of Africa

CAC 40: cotation assistée en continu

CAD: Comité d'aide au développement de l'OCDE

CAM: Crédit Agricole du Maroc

CDC: Caisse des Dépôts et Consignations

CDG: Caisse (marocaine) de Dépôt et de Gestion

CEDEAO: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEFEB: Centre d'Études Financières, Économiques et Bancaires

CEREMA: Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CICID: Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement

CIP: Cadre d'Intervention Pays

CIR: Cadre d'Intervention Régionale

CIS: Cadre d'Intervention Sectoriel

CMI: Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée

CODATU: Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et Périurbains

COP: Conférence des parties sur les changements climatiques

DCCD: Document Cadre de Coopération au Développement

DEVCO: Direction de la Coopération internationale et du développement de l'Union européenne

FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FART: Fond d'Affectation spéciale dédié aux Réformes du Transport urbains et interurbains

FEPL: Fédération (française) des entreprises publiques locales

FFEM: Fonds Français pour l'Environnement Mondial

FISONG: Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG

FIV: Facilité d'Investissement pour le Voisinage de l'Union Européenne

FMI: Fonds Monétaire International

FVIT: Faible Valeur Immobilière Totale

GES: Gaz à effet de serre

GIZ: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale)

HAO: Holding Al Omrane

HCP: Haut-Commissariat marocain au Plan

HQE: Haute Qualité Environnementale

I4CE: Institute for Climate Economics

IDE: Investissements Directs à l'Étranger

IDH: Indice de Développement Humain

IFMERE: Instituts de formation professionnelle aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

IFMIA: Instituts de Formation aux Métiers de l'Industrie Automobile

INDC: Intended Nationally Determined Contributions

INDH: Initiative Nationale de Développement Humain

KFW: Kreditanstalt für Wiederaufbau

MAD: Dirhams marocains

MAGG: Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance

MEAE: Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

MASEN: Agence Marocaine de l'Énergie Renouvelable

MEDDE: Ministère français de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et de l'Énergie

MENA: Middle East and North Africa (Moyen-Orient et Afrique du Nord)

MNT: Maladies non transmissibles

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

OCP: Office Chérifien des Phosphates

ODD: Objectifs de Développement Durable

ONEE: Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PARHIB: Programme d'Appui à la Résorption de l'Habitat Insalubre et des Bidonvilles

PASS: Programme d'Appui au Secteur de la Santé de l'Union Européenne

PEEB: Programme d'Efficacité Énergétique dans les Bâtiments

PERG: Programme d'Électrification Rurale Global

PIB: Produit Intérieur Brut

PME: Petite et Moyenne Entreprise

PMP: Programme de mesures prioritaires

PPP: Partenariats Publics Privés

PRITI: Pays à Revenus Intermédiaires de la Tranche Inférieure

PROPARCO: Société PROMotion PARTICipation Coopération Économique

RAMED: Régime d'Assistance Médicale

REDRESS/REDRESS-P: Programme d'appui à la régionalisation, la déconcentration et le renforcement des soins de santé Primaires

RHN: Rencontres de Haut Niveau

RNB: Revenu National Brut

SAPST: Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout

SDL: Société de développement local

SECO: Secrétariat suisse d'État à l'Économie

SM: Sa Majesté

SNDD: Stratégie Nationale de Développement Durable

TIC: Technologies de l'Information et de la Communication

TPE: Très Petite Entreprise

TPME: Très Petite et Microentreprise

UE: Union Européenne

UNICEF: Fonds des Nations unies pour l'enfance

UPFI: Urban Projects Finance Initiative

UPM: Union pour la Méditerranée

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax. : +33 1 44 87 99 39
5, rue Roland Barthes, 75 598 Paris Cedex 12 – France

www.afd.fr

